



Office Burundais des Recettes

*“Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi “*

# BULLETIN TRIMESTRIEL

COMMISSARIAT GENERAL

## STATISTIQUES PROVISOIRES DU COMMERCE EXTERIEUR DES MARCHANDISES DU BURUNDI

4<sup>ème</sup> trimestre 2019

AVRIL 2020

B.P 3465

BUJUMBURA II

Tél : (+257)22 28 21 32

Webmail : [info@obr.gov.bi](mailto:info@obr.gov.bi)

Web site : [www.obr.bi](http://www.obr.bi)





# TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	3
<b>LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES</b> .....	4
<b>SIGLES ET ABBREVIATIONS</b> .....	5
<b>AVANT PROPOS</b> .....	6
<b>INTRODUCTION</b> .....	6
<b>CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL ET NOTE METHODOLOGIQUE</b> .....	7
I.1. Principe général d'élaboration des statistiques du commerce extérieur au Burundi .....	7
I.2. Système d'enregistrement .....	7
I.3. Evaluation et mesure des quantités .....	8
I.4. Classification des produits .....	8
I.5. Traitement des données et production des tableaux .....	8
I.6. Limites .....	8
<b>CHAPITRE II : ECHANGES COMMERCIAUX AVEC LE RESTE DU MONDE</b> .....	9
II.1. Indicateurs du commerce extérieur .....	9
II.2. Statistiques des exportations .....	10
II.3. Statistiques des importations .....	12
II.4. Marché extérieur d'écoulement .....	16
II.5. Marché d'approvisionnement du pays .....	17
<b>CHAPITRE III : INTEGRATION REGIONALE ET POLITIQUE DE FACILITATION DU COMMERCE</b> ...	20
III.1. Les échanges par zone d'intégration économique .....	20
III.2. Politique de facilitation du commerce .....	28
<b>ANNEXE</b> .....	32



# LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

## 1. Liste des tableaux

Tableau 1 : Exportations du pays du quatrième trimestre (millions de BIF) .....	11
Tableau 2 : Principaux produits d'exportation au quatrième trimestre 2019 vs 2018 (en millions BIF) .....	12
Tableau 4 : Importations des produits sensibles (en millions BIF) .....	14
Tableau 5 : Les importations des produits à taxation spécifique au quatrième trimestre (en millions de BIF) .....	15
Tableau 6 : Exportation du Burundi vers les pays membres de la CAE (en millions de BIF) .....	20
Tableau 7 : Importations en provenance des pays de l'EAC (million de BIF) .....	21
Tableau 8 : Exportations vers les pays membres du COMESA au 4 <sup>ème</sup> trimestre 2019 et 2018 (millions de BIF) .....	22
Tableau 9 : Importations en provenance du COMESA (millions de BIF) .....	22
Tableau 10 : Exportations vers les pays membres de la CEPGL (million de BIF) .....	23
Tableau 11 : Importations en provenance de la CEPGL (en millions de BIF) .....	23
Tableau 12 : Exportations vers les pays membres de la CEEAC(en millions de BIF) .....	24
Tableau 13 : Importations du Burundi en provenance de la CEEAC (en millions de BIF) .....	24
Tableau 14 : Exportations vers les pays membres de la SADC(en millions de BIF) .....	25
Tableau 15 : Importations en provenance des pays membresv de la SADC (en millions de BIF) .....	26
Tableau 16 : Exportations vers les pays de l'UE(en millions de BIF) .....	26
Tableau 17 : Importations en provenance des pays membres de l'UE(en millions de BIF) .....	27
Tableau 18 : Valeur des biens exonérées au profit des investisseurs au 4 <sup>ème</sup> trimestre 2019 (en millions BIF) .....	28
Tableau 19 : Valeur des importation du Burundi dans le cadre du TDU (en million de BIF) .....	30
Tableau 20 : Opérateurs Economiques Agréés au Burundi .....	30
Tableau 21 : Transactions effectuées par les Opérateurs Economiques Agréés au quatrième timestre 2019 .....	31

## 2. Liste des graphiques

Graphique 1 : Les indicateurs du commerce extérieur du Burundi au 4 <sup>ème</sup> trimestre 2019 versus 2018 .....	10
Graphique 2 : Exportations par continent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 2019 et 2018 .....	16
Graphique 3 : Les principaux pays de destination des exportations pour le 4 <sup>ème</sup> trimestre 2019 et 2018 .....	17
Graphique 4 : Part des Continents dans les importations du pays .....	18
Graphique 5 : Principaux pays fournisseurs au troisième trimestre 2019 vs 2018 .....	19

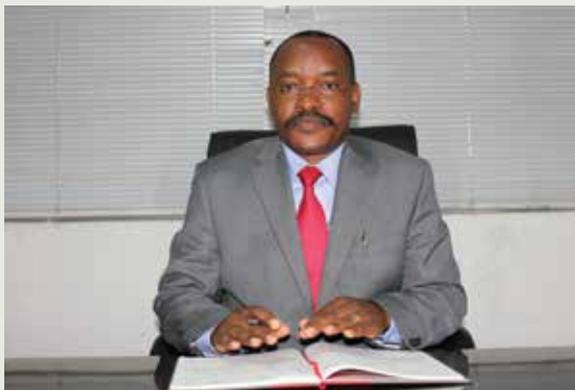


## SIGLES ET ABBREVIATIONS

BIF	: Francs Burundais
BRB	: Banque de la République du Burundi
CAE	: Communauté de l'Afrique de l'Est
CEEAC	: Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
CEPGL	: Communauté Economiques des Pays des Grands Lacs
COMESA	: Common Market for Eastern and Southern Africa
CTCI rév4	: Classification Type du Commerce International, révision 4
EAC	: East African Community
EX1	: Exportation définitive
EX2	: Exportation temporaire
EX3	: Réexportation
n.d.a	: Non Dénommé Ailleurs
ISTEEBU	: Institut des Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
OBR	: Office Burundais des Recettes
OMD	: Organisation Mondiale des Douanes
OTB	: Office du Thé du Burundi
ONU	: Organisation des Nations Unies
RDC	: République Démocratique du Congo
SAFE	: Standarts for Securing and Facilitating Global Trade
SH	: Système Harmonisé
TDU	: Territoire Douanier Unique
TEC	: Tarrif Extérieur Commun
T4_ 2018	: Quatrième trimestre 2018
T4_ 2019	: Quatrième trimestre 2019
UE	: Union Européenne



## AVANT PROPOS



**D**epuis l'année 2016, l'Office Burundais des Recettes publie périodiquement dans un document, la synthèse et l'analyse de toutes les opérations des échanges commerciaux des biens avec le reste du monde. Ce document est dénomé « Bulletin des Statistiques Provisoires du Commerce Extérieur des Marchandises du Burundi ».

Ce bulletin, élaboré par le Service Statistique à la Direction de la Planification Stratégique et Etudes, traduit la volonté de l'OBR de mettre à la disposition du public (opérateurs économiques, étudiants, chercheurs, Administration, Universités ...), les données conjoncturelles sur le commerce extérieur du Burundi, le degré d'intégration du pays dans diverses organisations, le niveau d'exécution des clauses réglementaires de la loi budgétaire, etc.

C'est avec honneur que l'OBR mette à la disposition du public, le bulletin contenant les informations sur le commerce extérieur du Burundi pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2019. L'OBR estime que son contenu est d'une grande importance pour les utilisateurs et souhaite la bienvenue aux différentes contributions et critiques visant son enrichissement et son amélioration future.

Pour tout commentaire ou information complémentaire, prière de les adresser au Service Statistique, Direction de la Planification Stratégique et Etudes, Commissariat Général.

**Le Commissaire Général de l'OBR**

**Hon. Audace Niyonzima**

## INTRODUCTION

**L**e présent bulletin expose les statistiques commentées sur le commerce extérieur des marchandises du Burundi couvrant le quatrième trimestre 2019.

Elaboré à partir de la base de données du Système d'Information Douanier (ASYCUDA World), d'une source complémentaire qui retrace les flux des marchandises passant par les postes douaniers non informatisés, des données collectées par la BRB sur ses ventes de l'or non monétaire, les réexportations du kérosène et les données complémentaires fournies par l'OTB sur les exportations du thé ; ce bulletin fait ressortir le volume des transactions du pays avec le reste du monde, l'évolution de la balance commerciale, les principaux produits exportés et importés, l'orientation géographique et économique des marchandises importées/exportées et en fin la politique de facilitation du commerce.

L'ossature de ce travail s'articule en trois chapitres, à savoir :

- ✓ le cadre conceptuel et note méthodologique ;
- ✓ les échanges commerciaux avec le reste du monde et ;
- ✓ l'intégration régionale et la politique de facilitation du commerce.



## CHAPITRE I CADRE CONCEPTUEL ET NOTE METHODOLOGIQUE

**L**a production des statistiques sur le commerce extérieur des marchandises par l'OBR est régie par la Loi sur la Gestion des Douanes de la Communauté Est Africaine, édition 2004 ; la Loi n° 1/11 du 14 juillet 2009, portant création, organisation, fonctionnement de l'Office Burundais des Recettes et la Loi n° 1/17 du 25 septembre 2007 portant organisation du Système Statistique National et ses textes d'application.

La méthodologie suivie dans l'élaboration de ce bulletin prend source principale dans le

document «Statistique du Commerce International des Marchandises : concepts et définitions, 2010» développé par le Département des Affaires Economiques et Sociales, Division de Statistique à l'ONU.

D'autres ouvrages aussi importants ont été utilisés pour confectionner ce document. Il y a entre autres la Convention de Kyoto révisée, la Classification Type pour le Commerce International, le Tarif Extérieur Commun de l'EAC, version 2017, la Loi Budgétaire, certaines ordonnances ministérielles et les notes de service.

### I.1. Principe général d'élaboration des statistiques du commerce extérieur au Burundi

Selon les normes internationales de l'ONU, sont inclus dans les statistiques du commerce international des marchandises, tous les biens dont l'entrée « importation » ou la sortie « exportation » augmentent ou diminuent le stock des ressources

matérielles du pays. Ainsi, les données utilisées pour l'accomplissement de ce travail sont principalement issues des déclarations en douane à la suite des flux des biens sur le territoire statistique national.

### I.2. Système d'enregistrement

Pour l'enregistrement des opérations du commerce, le manuel des Nations Unies préconise d'adopter le système du commerce général ou spécial selon le cas. Pour des raisons pratiques liées à la compilation des statistiques sur le commerce international, ce manuel recommande l'utilisation du système de commerce général.

Tenant compte de cette recommandation et selon les procédures douanières en vigueur, sont inclus dans les statistiques sur le commerce international des marchandises, les biens franchissant les frontières du Burundi en vertu des régimes douaniers suivant :

#### ► A l'exportation :

- ✓ Exportation à titre définitif : exportation sans retour des produits d'origine burundaise (EX1 : régime 1000 ; EX9 : Régime 9000 : pour les marchandises ne dépassant pas 2000 dollars) ;
- ✓ Exportation temporaire : exportation des produits qui vont faire objet de retour sans changement de nature (EX2 : régimes 2000 et 2100) à l'exclusion du matériel de transport ou d'emballage tel que les caisses et les bouteilles

- (code SH : 39231000 et 70109000) et les récipients pour gaz (code SH : 73110000) ;
- ✓ Réexportation des marchandises en suite d'admission temporaire, d'entrée en zone franche ou en suite d'entrepôt public, privé, ou spécial (EX3 : régimes 3053, 3070, 3071, 3073, 3078) et EX1 : régime 1100 qui concerne l'exportation des produits nationalisés.



### ► A l'importation :

- ✓ Dédouanement pour une mise en consommation définitive (IM4 : régimes 4000 et 4100, 4200 et 4300 ; IM9 : Régime 9000 : pour les marchandises ne dépassant pas 2000 dollars) ;
- ✓ Entrepôt sous douane : entrepôt privé, entrepôt public, Duty Free et spécial et les entrepôt dans le cadre

- du Territoire Douanier Unique (IM7 : régimes 7000, 7100, 7200, 7300 et SW7 : régime 7800) ;
- ✓ -Les admissions temporaires ou en zones franches (IM5 : régimes 5000 et 5300) ;
- ✓ Les réimportations des marchandises (régimes 6020 et 6030).

## I.3. Evaluation et mesure des quantités

La valeur des importations est établie en termes CAF (Coût, Assurance et Fret) alors que celle des exportations l'est sur base FOB (Free On Bord).

Les valeurs sont exprimées en millions de Francs Burundais.

## I.4. Classification des produits

Plusieurs classifications des produits ont été proposées selon les besoins des uns et des autres. Ici, il faut citer notamment le Système Harmonisé (SH) qui désigne et codifie les marchandises et qui ventile les marchandises selon le critère tarifaire, la Classification Type pour le Commerce International (CTCI rev.4) selon les branches d'activités, la Classification Internationale Type des Industries (CITI), etc....

Pour répondre aux multiples besoins de nos différents lecteurs, ce bulletin présente les statistiques

sur le commerce extérieur selon la Nomenclature du Système Harmonisé (SH) version 2017 et la Nomenclature de Classification Type du Commerce International (CTCI rev.4).

Alors que la CTCI tient compte de l'utilisation économique des produits, le SH se base sur le critère tarifaire. Comme la Douane utilise la Nomenclature du Système Harmonisée (SH), pour passer à la nomenclature CTCI, un tableau de passage du SH à la CTCI rev4 se trouve dans le document sur la CTCI.

## I.5. Traitement des données et production des tableaux

Le traitement des données se fait en utilisant le logiciel Excel. Les exportations du thé captées par les services de la Douane sont remplacées par les données fournies par l'Office du Thé du Burundi

car le transfert de propriété se constate une fois le thé vendu au Kenya. Des clés de répartition entre les pays consommateurs du thé sont fournies à l'ISTEEBU et à la BRB par l'OTB.

## I.6. Limites

Les données présentées ici ne comprennent pas les données des transactions commerciales transfron-

talières informelles et les données sur les importations et exportations de l'énergie électrique.



## CHAPITRE II

# ECHANGES COMMERCIAUX AVEC LE RESTE DU MONDE

**L**e développement de ce chapitre sur les échanges commerciaux avec le reste du monde concerne les indicateurs du commerce extérieur, les statistiques sur les exporta-

tions, les principaux produits d'importation et d'exportation, les marchés d'écoulement des produits locaux, et enfin des marchés d'approvisionnement.

### II.1. Indicateurs du commerce extérieur

Le commerce extérieur au Burundi distingue les flux sur les importations et sur les exportations. Ces flux permettent de mettre en place la balance

commerciale et le taux de couverture des importations par les exportations.

#### II.1.1. Les flux des marchandises

➤ **Les exportations du Burundi ont augmenté de plus de 3% au quatrième trimestre 2019 base 2018.**

Au quatrième trimestre 2019, les exportations ont augmenté de 3,4% par rapport à la même période de 2018, passant de 64 481,3 millions BIF à 66 700,3 millions BIF.

➤ **Les importations ont également augmenté de 20% au quatrième trimestre 2019 base 2018.**

Les importations du pays ont augmenté de 20,5% au cours de la période sous analyse passant de 362.111,6 millions BIF en 2018 à 436 205,7 millions BIF en 2019.

#### II.1.2. La Balance Commerciale et le taux de couverture

Le solde de la Balance Commerciale est la différence entre la valeur des exportations et la valeur des importations des marchandises. Une balance commerciale positive signifie que le pays exporte plus de biens (en termes de valeur) qu'il n'en importe ; on parle alors d'excédent commercial ou de balance excédentaire. Dans le cas contraire, on parle de déficit commercial ou de balance commerciale déficitaire.

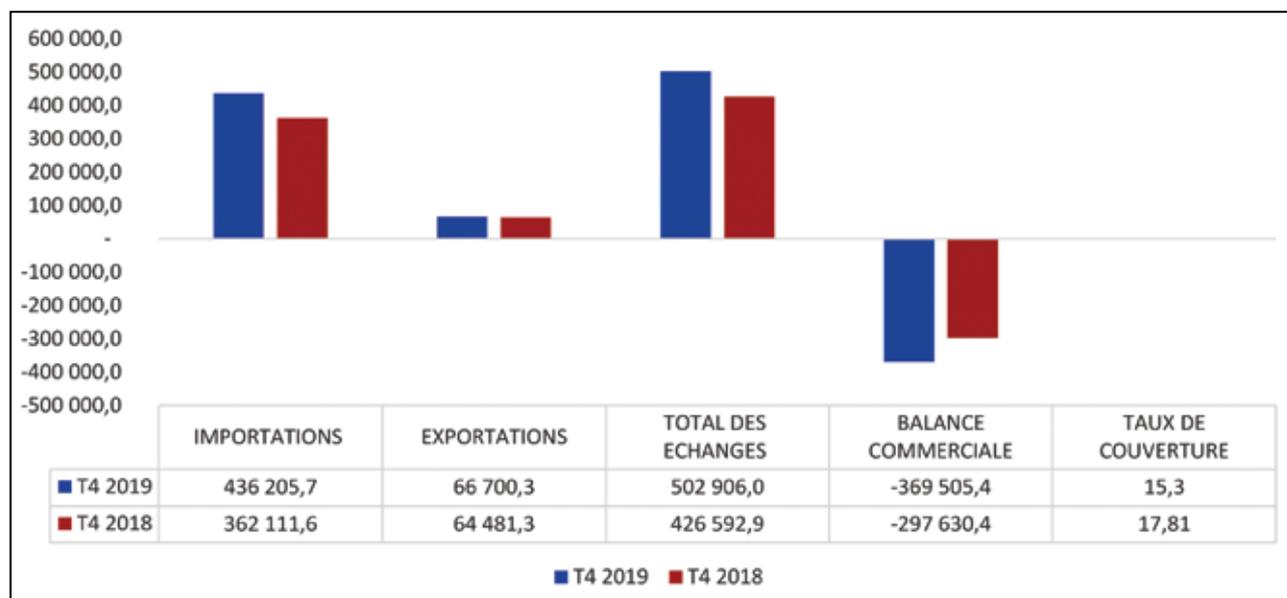
• Les exportations n'ayant pas augmenté au même rythme que les importations, les termes de la balance commerciale restent déficitaires. En effet, la balance commerciale au quatrième

trimestre 2019 a connu un déficit de 369 504,4 millions BIF et par rapport à la même période de 2018, il s'est détérioré de 25,1%.

- Les échanges commerciaux ont également augmenté de 17,9% par rapport à la même période de 2018.
- Le taux de couverture des importations par les exportations s'est détérioré de 2,5 points au quatrième trimestre 2019, passant de 17,8% en 2018 à 15,3% en 2019, ce qui veut dire que les exportations ont couvert 17,8% des importations en 2018 tandis qu'en 2019, les exportations ont couvert 15,3% des importations.



**Graphique 1 : Les indicateurs du commerce extérieur du Burundi au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 versus 2018**



Source : Calculs des auteurs à base des données extraites du système ASYCUDA et bases complémentaires

## II.2. Statistiques des exportations

Ce paragraphe fournit l'information sur les exportations tout en distinguant les exportations définitives des produits locaux, les exportations temporaires et les réexportations. En plus de cette présentation générale, il est mis en exergue les

principaux produits d'exportation en se basant sur la nomenclature SH à 4 positions. Ici le critère retenu est la prise en compte des produits dont la valeur totale des exportations atteint 1%.

### II.2.1. Exportations domestiques versus Réexportations

Les exportations totales se composent :

- ✓ Des exportations définitives des produits locaux, c'est-à-dire des biens produits ou fabriqués sur le territoire économique du pays ;
- ✓ Des exportations temporaires des produits pour le perfectionnement passif ou en retour en l'état ;
- ✓ Des réexportations qui sont des exportations des biens d'origine étrangère ayant été auparavant enregistrés comme des importations (soit mise en consommation ou sous régimes suspensifs).

Le montant global des exportations au quatrième trimestre 2019 se répartit en exportations défini-

ves des produits locaux pour une valeur de 63 256,0 millions de BIF, des exportations temporaires pour une valeur de 46,9 millions de BIF et 3 397,4 millions de BIF pour les réexportations, selon les procédures douanières.

Comparativement à la même période de 2018, les exportations définitives des produits locaux et les exportations temporaires ont respectivement augmenté de 7,6% et 74,7%, passant 58 801,7 millions BIF à 63 256,0 millions BIF et de 26,9 millions BIF à 46,9 millions BIF tandis que les réexportations ont diminué de 39,9%, passant de 5 652,7 millions de BIF à 3 397,4 millions de BIF comme le montre le tableau 1.



**Tableau 1 : Exportations du pays du quatrième trimestre (millions de BIF)**

Type flux		Regime	Nom flux	T4 2019	T4 2018	Variation
Exportations définitifs des produits locaux	EX1	1000	Exportations définitives de produit national	59 820,4	57 410,5	4,2
	EX9	9000	Exportations définitives de produit national ne dépassant pas 2000 USD	3 435,6	1 391,3	146,9
<b>TOTAL DES EXPORTATIONS DEFINITIVES DES PRODUITS LOCAUX</b>				<b>63 256,0</b>	<b>58 801,7</b>	<b>7,6</b>
Exportations temporaires	EX2	2000	Exportation temporaire de produit national	46,9	26,9	74,7
		2100	Exportation temporaire de produit nationalisé			
<b>TOTAL DES EXPORTATIONS TEMPORAIRES</b>				<b>46,9</b>	<b>26,9</b>	<b>74,7</b>
Réexportation	EX3	3050	Réexportation en suite d'admission temporaire	115,2	159,6	-27,8
		3053	Réexportation en suite d'entrée en zone franche	218,7	205,0	6,7
		3070	Réexportation en suite d'entrepôt privé	41,9		
		3071	Réexportation en suite d'entrepôt public		67,0	-100,0
		3073	Réexportation en suite d'entrepôt spécial			
		3078	Réexportation en suite de mise en entrepôt dans le cadre du TDU	2 389,6	3 710,0	-35,6
	EX1	1100	Exportations des produits nationalisés	632,0	1 511,2	-58,2
<b>TOTAL DES REEXPORTATIONS</b>				<b>3 397,4</b>	<b>5 652,7</b>	<b>-39,9</b>

Source : Calculs des auteurs à base des données extraites du système ASYCUDA et base complémentaire

## II.2.2. Principaux produits locaux exportés.

Ce paragraphe traite les principaux produits locaux que le pays a exportés au cours du quatrième trimestre 2019.

- ✓ **Plus de 70% de la valeur des exportations sont dominés par 4 produits.**

Les exportations du Burundi au quatrième trimestre 2019 sont principalement dominées par le café, l'or non monétaire, le thé et les minerais dits de 3Ts qui constituent à eux seuls 71,7% de la valeur totale des exportations : le café (29,2%), l'or non monétaire (17,5%), le thé (14,3%), les minerais dits de 3Ts (10,7%).

- ✓ **Augmentation de la valeur des principaux produits d'exportation entre les 2 périodes**

Comparativement à la période de 2018, les exportations des principaux produits ont augmenté. Cela est expliqué par l'augmentation de la valeur des exportations de l'or non monétaire (129,9%), des minerais dits de 3Ts (344,5%) comme le montre le tableau suivant.



**Tableau 2 : Principaux produits d'exportation au quatrième trimestre 2019 vs 2018 (en millions BIF)**

HS4	DESCRIPTION	T4 2019		T4 2018		VARIATION
		VALEUR	%	VALEUR	%	
0901	Café	18 497,6	29,2	32 499,0	55,3	- 43,1
7108	Or non monétaire	11 053,6	17,5	4 808,3	8,2	129,9
0902	Thé	9 033,8	14,3	8 141,5	13,8	11,0
2615	Minerais dits de 3Ts	6 767,3	10,7	1 522,4	2,6	344,5
1101	Farine de blé	5 400,7	8,5	3 997,0	6,8	35,1
2402	Cigares et cigarettes	2 358,0	3,7	1 662,4	2,8	41,8
2203	Bières	2 146,5	3,4	1 546,4	2,6	38,8
2611	Minerais de tungstène	2 006,5	3,2	309,5	0,5	548,3
7214	Barres de fer	1 594,1	2,5	0,5	0,0	321 932,7
2208	Liqueurs et autres boissons spiritueuses	1 042,8	1,6	172,4	0,3	504,8
2609	Minerais d'étain et leurs concentrés	838,5	1,3			
<b>TOTAL PRINCIPAUX PRODUITS</b>		<b>60 739,2</b>	<b>96,0</b>	<b>54 659,5</b>	<b>93,0</b>	<b>11,1</b>
<b>AUTRES PRODUITS</b>		<b>2 516,8</b>	<b>4,0</b>	<b>4 142,2</b>	<b>7,0</b>	<b>- 39,2</b>

Source : Calculs des auteurs à base des données extraites du système ASYCUDA et base complémentaire

## II.3. Statistiques des importations

### II.3.1. Importations par Régimes Douaniers

Les importations du quatrième trimestre 2019 s'élèvent à 436 205,7 millions BIF. Selon les régimes douaniers en vigueur aujourd'hui au Bu-

rundi, ce montant est réparti comme décrit dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 3 : Valeurs des importations au quatrième trimestre selon les régimes douaniers (en millions BIF)**

TYPE DE FLUX		REGME	NOM DU REGIME	T4_2019	T4_2018	Variation en %
VALEUR DES IMPORTATIONS SOUS LE REGIME COMMUN	IM4: Mise en consommation directe des biens d'une valeur supérieure à 2000 USD	4000	Mise en consommation directe	181 738,0	170 213,6	6,8
		4100		9 188,7	6 995,0	31,4
		4200		92,0	0,0	0,0
	IM9: Mise en consommation directe des biens d'une valeur inférieure à 2000USD	9000	Mise en consommation en régime simplifié	8 495,0	6 474,1	31,2
VALEUR DES IMPORTATIONS SOUS LE REGIME COMMUN				199 513,7	183 682,7	8,6
REGIMES ECONOMIQUES	IM5: Régime des admissions temporaires	5000	Admission temporaire	188,4	2 430,0	-92,2
		5300	Entrée en zone franche	147,2	209,4	-29,7
	IM6: Réimportation	6020	Réimportation en suite d'une exportation temporaire	9,2	55,7	-83,5



REGIMES ECONOMIQUES	IM7: Régime de mise en entrepôt	7000	Entrée en entrepôt privé	1,4	599,2	-99,8
		7100	Entrée en entrepôt public	521,3	325,3	60,2
		7300	Entrée en entrepôt spécial (carburant)	0,0	211,2	-100,0
	SW7: Mise en entrepôt dans le cadre du TDU	7800	Entrée en entrepôt dans le cadre du TDU	235 824,4	174 598,1	35,1
<b>VALEUR DES IMPORTATIONS SOUS LES REGIMES ECONOMIQUES</b>				<b>236 692,0</b>	<b>178 428,9</b>	<b>32,7</b>
<b>TOTAL DES IMPORTATIONS</b>				<b>436 205,7</b>	<b>362 111,6</b>	<b>20,5</b>

Source : Calculs des auteurs à base des données extraites du système ASYCUDA et base complémentaire

## II.3.2. Principaux produits d'importation

### II.3.2.1. Les importations en général

Dans ce paragraphe, sont considérés comme principaux produits d'importation, les produits qui, selon le Tarif Extérieur Commun de la CEA à 4 positions, représentent au moins 1% de la valeur globale des importations. Les lignes qui suivent décrivent le comportement des principaux produits importés au cours de la période sous analyse en comparaison avec la même période de l'année 2018.

✓ **Les produits pétroliers sont à la tête des importations du Burundi**

Selon le principe énoncé ci-haut, seuls 20 produits ont pu remplir le critère d'avoir au moins 1% de la valeur globale des importations au quatrième trimestre 2019 et représentent à eux seuls 61,9% de la valeur globale des importations.

Les produits pétroliers dominent les importations à raison de 19,2 %, suivi du ciment à raison de 5,04%, des médicaments (4,76% ); des voitures de tourisme qui ont 3,78 % et du froment et méteil avec (3,15%) de la valeur globale des importations du Burundi au cours de la période concernée.

Comparativement à la même période en 2018, il ressort que :

- La valeur des produits importés au cours de ce trimestre a connu une augmentation de 20,5%

- Les produits pétroliers gardent la première place pour les deux périodes en comparaison ;
- Le ciment passe de la 4<sup>ème</sup> place en 2018 à la deuxième place en 2019, avec une variation positive de 81,9% ;
- L'importation des engrais phosphatés a connu une augmentation, passant de la 273<sup>ème</sup> position en 2018 à la 7<sup>ème</sup> place en 2019 pour la même période ;
- Les importations des moustiquaires (Code HS :6304) ont connu une augmentation très élevée par rapport à la même période de l'année 2018 avec un taux de variation de 9434,6% ;
- Les médicaments gardent la 3<sup>ème</sup> place entre les deux périodes en comparaison et la valeur de ses importations a connu une variation positive de 35,6% ;
- Les produits laminés, pris ensemble (Code HS :7208 ; 7209 et 7210) occupent une place très importante dans les importations du quatrième trimestre 2019 avec une valeur globale de 22 893,2 millions BIF et un taux de 5,6% de la valeur totale des importations de la période concernée.

Pour plus de détail, référence au tableau n°1 en annexe.

### II.3.2.2. Les importations des produits sensibles

Parmi les importations enregistrées figurent celles des produits sensibles . Ce sont des produits soumis à une tarification spéciale telle que défini dans la deuxième partie du Tarrif Extérieur Commun de la Communauté d'Afrique de l'Est.

Le tableau ci-dessous montre la valeur des produits sensibles importés au quatrième trimestre 2019 en comparaison avec celle de la même période de l'année 2018.



**Tableau 4 : Importations des produits sensibles au quatrième trimestre (en millions BIF)**

HS4	Nom du produit	T4_2019	T4_2018	Variation en %
1006	Riz.	30 915,4	8 896,8	247,5
6309	Articles de friperie	9 932,8	8 870,0	12,0
1701	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide.	5 819,4	8 265,4	- 29,6
1101	Farines de froment (blé) ou de méteil	5 415,4	4 136,7	30,9
1005	Maïs.	4 485,1	7 067,8	- 36,5
2402	Cigares (y compris ceux à bouts coupés), cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac.	2 418,7	1 935,1	25,0
8506	Piles et batteries de piles électriques.	1 051,8	947,7	11,0
1102	Farines de céréales autres que de froment (blé) ou de méteil.	1 000,8	1 456,6	- 31,3
0402	Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants	350,6	80,3	336,9
0406	Fromages et caillebotte.	86,0	85,6	0,5
5212	Autres tissus de coton.	72,8	166,5	- 56,3
0401	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants.	58,1	44,2	31,5
5208	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m <sup>2</sup> .	30,8	10,8	185,5
5209	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids excédant 200 g/m <sup>2</sup> .	22,0	30,8	- 28,4
0403	Babeurre, lait et crème caillés, yoghourt, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao.	14,9	15,3	- 2,8
5513	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids n'excédant pas 170 g/m <sup>2</sup> .	5,6	1,6	255,2
6302	Linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine.	2,9	4,4	- 34,9
6211	Survêtements de sport (trainings), combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain; autres vêtements.	2,7	-	-
5211	Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids excédant 200 g/m <sup>2</sup> .	1,5	3,2	- 51,1
2403	Autres tabacs et succédanés de tabac, fabriqués; tabacs «homogénéisés» ou «reconstitués»; extraits et sauces de tabac.	1,2	-	-
5210	Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids n'excédant pas 200 g/m <sup>2</sup> .	0,7	4,9	- 85,4
<b>Total général</b>		<b>61 689,3</b>	<b>42 023,5</b>	<b>46,8</b>

Source : Calculs des auteurs à base des données extraites du système ASYCUDA et base complémentaire



Globalement, la valeur des importations des produits sensibles a augmenté de 46,8% entre les deux périodes en comparaison, passant de 42 023,5 millions BIF en 2018 à 61 689,3 millions BIF en 2019.

Au cours de la période sous analyse, le riz et les articles de friperies occupent la première et la seconde position avec des taux de variation respectifs de 247,5% et 12,0%. Le sucre, bien qu'il occupe la 3<sup>ème</sup> place, a connu une variation négative de 29,6% entre le quatrième trimestre 2018 et la même période

en 2019. La valeur de certains produits sensibles importés a connu une très grande augmentation. Il s'agit entre autres du riz, du lait, des tissus ( HS : 5513 et 52 08) avec des taux de variations respectifs 247,5% ; 336,9% ; 255,2% et 185,5%. Par contre, d'autres produits ont vu la valeur de leur importations varier négativement entre les deux périodes. Il s'agit de certaines catégories de tissus, du maïs, du sucre et de la farine des céréales autres que le froment.

### II.3.2.3. Les importations des produits soumis à une taxation spécifique

La Loi des finances 2019-2020 prévoit, en ses articles 43; 44 ; 47 , 48, 49,52 ; 67, 68,75,77,81 et 82 ; un système de taxation spécifique pour certains produits comme, une taxe ad valorem sur les vins et les spiritueux, le sucre, la bière, les eaux minérales et les eaux gazéifiées même aromatisées, les limonades, les sodas et les boissons non alcoolisées, les jus de fruits, les véhicules usagés ou neufs, l'abonnement et l'achat des cartes de recharge au-

diovisuelle, les tissus en coton, les cigarettes, les tôles et les clous qui ne remplissent pas les critères de transformation définis par les règles d'origine de la Communauté ainsi que d'autres. Il est important de ressortir les importations qui ont été effectuées pour certains de ces produits afin de pouvoir montrer la variation de ces derniers entre les deux périodes en comparaison.

**Tableau 5 : Les importations des produits à taxation spécifique au quatrième trimestre (en millions de BIF)**

Nom du produit	T4_2019		T4_2018		Variation en %
	Valeur	Part	Valeur	Part	
Lait liquide importé	0,2	0,0	0,8	0,0	-78,7
Sucres	5 317,1	4,7	8 216,2	10,1	-35,3
Jus de fruits	379,1	0,3	351,8	0,4	7,8
Eeaux minérales	298,2	0,3	71,7	0,1	315,6
Bières	1 484,2	1,3	1 881,3	2,3	-21,1
Vins et spiritueux	690,3	0,6	687,3	0,8	0,4
Alcool et liqueurs	1 305,1	1,1	978,5	1,2	33,4
Cigarettes contenant du Tabac	29,7	0,0	57,6	0,1	-48,5
Produits pétroliers	83 573,3	73,5	60 497,4	74,4	38,1
Sachets en plastiques	273,7	0,2	494,8	0,6	-44,7
Tissus en coton	16 793,0	14,8	3 741,1	4,6	348,9
Véhicules agés de 10 ans et plus	3 624,2	3,2	4 336,9	5,3	-16,4
<b>Total</b>	<b>113 768,1</b>	<b>100,0</b>	<b>81 315,5</b>	<b>100,0</b>	<b>39,9</b>

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

Les importations des produits soumis à une taxation spécifique ont connu une augmentation de 39,9% au quatrième trimestre 2019 par rapport à 2018. La valeur des importations de certains produits soumis à une taxation spécifique a sensiblement augmenté entre les deux périodes. Il s'agit des tissus en coton (348,9%), des eaux minérales

(315,6 %) ; des produits pétroliers (38,1%) etc. Cependant, il y a des produits qui ont connu une diminution de la valeur de leurs importations entre les deux périodes sous analyses. Ce sont le lait liquide importé, les cigarettes contenant du tabac, les sachets en plastiques, le sucres , la bière, etc.



## II.4. Marché extérieur d'écoulement

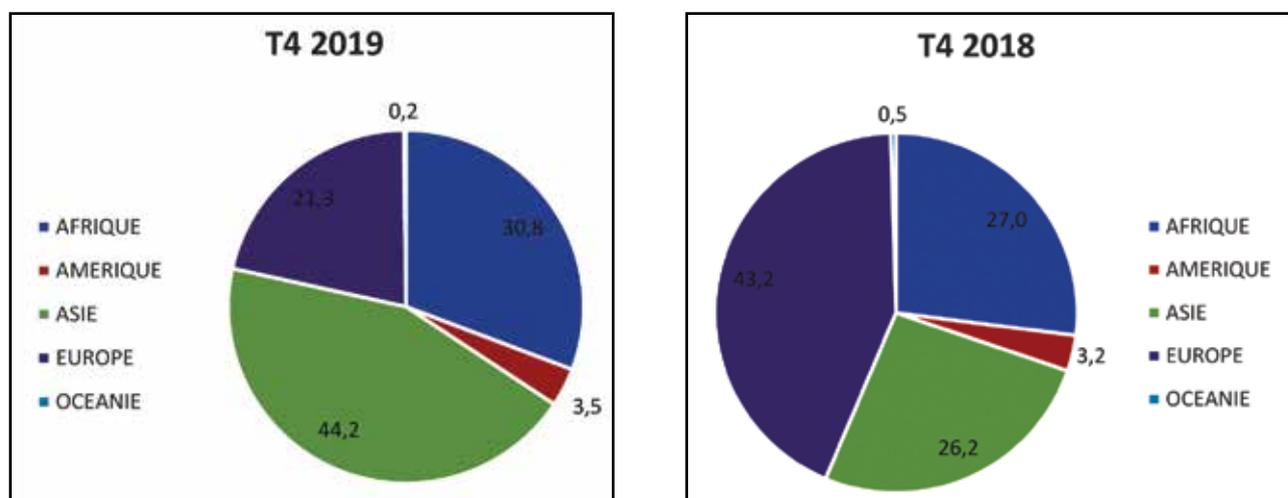
### II.4.1 Part des exportations du Burundi vers les continents

Les statistiques présentées dans cette partie concernent les exportations des produits locaux vers les différents continents.

- ✓ **Plus de 40% des produits d'exportation sont vendus en Asie.**

Les produits du pays sont principalement écoulés sur le marché asiatique, africain et européen qui consomment respectivement 44,5%, 30,8% et 21,3%. L'amérique et l'Océanie viennent en dernière position avec 3,5% et 0,2% respectivement.

**Graphique 2 : Exportations par continent au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 et 2018**



Source : calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

Au cours des deux périodes, la valeur des exportations des produits locaux a augmenté de 7,6%. Les exportations vers l'Asie, l'Afrique, l'Amérique

ont augmenté de 44,2% ;22,7% et 9,0% tandis que celles à destination de l'Europe et Océanie ont diminué de 46,8% ; 56,5% respectivement.

### II.4.2. Les principaux pays d'exportation

Au cours du quatrième trimestre 2019, trente-neuf pays constituent le marché d'écoulement des produits du Burundi dont 16 sont classés comme principaux selon le critère fixé à un minimum de 1% de la valeur globale des exportations.

- ✓ **Plus de 24% des exportations sont acheminées vers les Emirats Arabes Unis.**

Le marché d'écoulement des produits burundais est à 24,8% constitué des ventes aux Emirats Arabes Unis, suivi de la République Démocratique du Congo avec 14,8%, de la Belgique et du Pakistan avec respectivement à 7,6% ; 6,0% comme le montre le graphique 3.



Graphique 3 : Les principaux pays de destination des exportations pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 et 2018



Source : calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

Les exportations vers les Emirats Arabes Unis, la RDC et la Chine ont respectivement augmenté de 228,3% ; 56,7% et 207,7% tandis que celles à destination du Pakistan et de la Suisse ont diminué respectivement de 6,0% et 57,1% au cours du tri-

mestre sous analyse par rapport à la même période de 2018. Comparativement à la même période de 2018, le Kenya, l'Italie, les Iles Maurices et les Iles Seychelles disparaissent de la liste des principaux pays d'exportation.

## II.5. Marché d'approvisionnement du pays

Dans cette partie, il est mis en évidence la part de chacun des 5 Continents dans le total des importa-

tions du Burundi ainsi que ses relations commerciales avec les différents pays du monde.



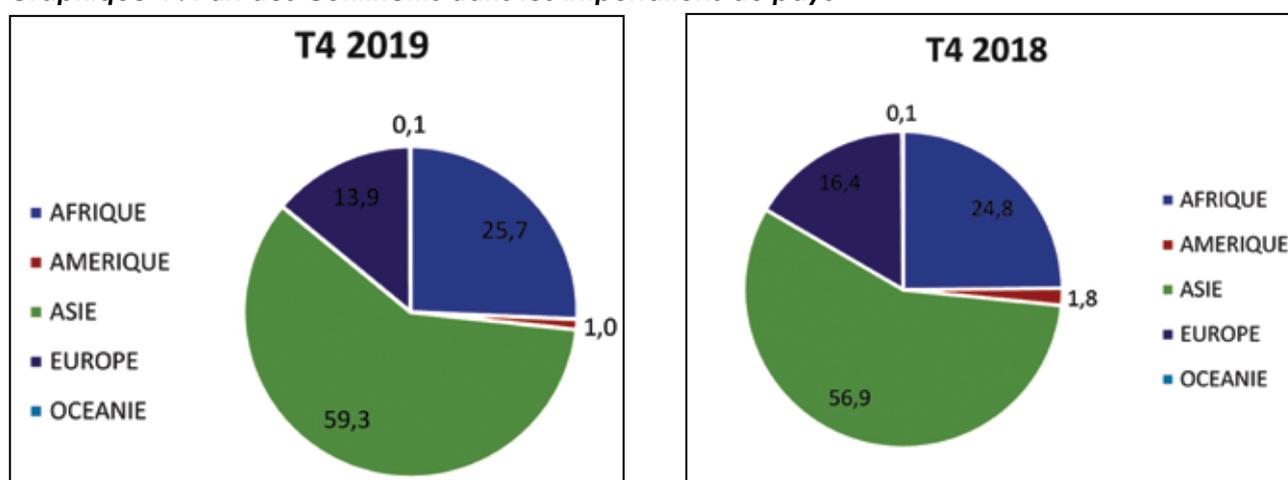
## II.5.1 Part des importations du Burundi par continent.

- ✓ Plus de la moitié des importations du pays viennent de l'Asie.

L'Asie est le principal marché d'approvisionnement du Burundi avec 59,3% de la valeur totale des bi-

ens importés, suivi de l'Afrique, de l'Europe, de l'Amérique et enfin de l'Océanie dans les proportions décrites dans le graphique 4 en bas.

Graphique 4 : Part des Continents dans les importations du pays



Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

- ✓ La structure du marché d'approvisionnement n'a pas changé

La part des importations du Burundi par continent au quatrième trimestre 2019 suit la même séquence que celle de la même période de l'année

2018. Comparativement à la même période de 2018, les importations en provenance de l'Asie, de l'Afrique, de l'Europe ont respectivement augmenté de 25,7%; 24,6% et 2,0%.

## II.5.2. Principaux pays fournisseurs du Burundi

Au niveau bilatéral, sur un nombre de 95 pays ayant vendu leurs produits au Burundi au cours du quatrième trimestre 2019, 19 pays seulement ont pu remplir le critère retenu pour être qualifié de principal pays fournisseur (avoir 1% de la valeur globale des importations) et ont contribué à eux seuls à 91,6% de la valeur totale des importations de la période sous analyse. Au cours du trimestre

concerné, pour les 5 premiers pays, 4 sont de l'Asie, à savoir l'Arabie Saoudite, la Chine, l'Inde et les Emirats Arabes Unis avec 48,1% des importations totales pendant la période sous analyse. Sur le continent africain, c'est la Tanzanie qui vient en tête, suivi de la Zambie et du Kenya englobant 15,5% de la valeur totale des importations.

Le graphique 5 donne plus de détails.



**Graphique 5 : Principaux pays fournisseurs au quatrième trimestre 2019 vs 2018**



Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

✓ **Les principaux pays fournisseurs sont restés presque inchangés.**

Par rapport à 2018, il est important de dégager les faits suivants :

- La structure des principaux pays fournisseurs est resté presque inchangée.
- Parmi les 19 pays qui remplissent le critère de principal pays fournisseur au quatrième trimestre 2019 ; 17 d'entre eux l'étaient en 2018.
- La Chine perd sa première place dans les importations au quatrième trimestre 2019, avec une perte de 2,9 points par rapport à la même période de 2018,
- L'Arabie Soudite prend la première place avec un gain de 0,4 points par rapport à 2018 ;
- Le Vietnam entre sur la liste des principaux pays fournisseurs du Burundi au quatrième trimestre

- 2019 tandis que la Mozambique sort de cette liste ;
- Bien que leurs parts dans le total des importations ont légèrement changé au quatrième trimestre 2019, l'Inde, le Kenya, le Japon et la Belgique ont gardé les places qu'ils occupaient en 2018 ;
- La part des importations des produits originaires de l'Inde, des Emirats Arabes unis, de la Zambie et l'Afrique du Sud a augmenté positivement avec des gains respectifs de 0,5 ; 2,1 ; 1,5 et 1,1 points entre 2019 et 2018.
- Parmi les pays de la CAE qui figurent sur la liste des principaux pays fournisseurs en 2018 et en 2019, c'est l'Ouganda qui perd plus de points (1,2) par rapport au Kenya et à la Tanzanie qui perdent respectivement 0,2 et 0,1 points entre les deux périodes en comparaison.



## CHAPITRE III INTEGRATION REGIONALE ET POLITIQUE DE FACILITATION DU COMMERCE

L'intégration économique est un processus d'unification des politiques économiques entre différents Etats qui passe par l'abolition partielle ou totale des restrictions tarifaires (Droits de Douanes ou autres taxes de portes) et non tarifaires sur le commerce. Ces politiques économiques sont sous plusieurs formes : zone de libre-échange, union douanière, marché commun et union économ-

ique et monétaire.

Le Burundi est membre de certaines organisations économiques de la région et de la sous-région. On citera entre autres la CAE, le COMESA, la CEPGL et la CEEAC.

Dans les paragraphes suivants, une analyse des échanges intra-communautaires et bilatéraux est faite.

### III.1. Les échanges par zone d'intégration économique

#### III.1.1 Echanges avec la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)

La CAE est une organisation économique des pays de l'Afrique de l'Est et regroupe actuellement six pays à savoir : le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan du Sud et la Tanzanie.

Les exportations du Burundi vers les pays de la CAE au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 s'élèvent à 5 086,2 millions de BIF représentant 8,0% de la valeur totale des exportations des produits locaux. L'Ouganda vient en tête avec 56,1% suivi de la Tanzanie, du Kenya et du Rwanda avec respectivement 40,8% ; 1,8% ; 1,8% des ventes à la Communauté.

##### III..1.1.1. Les exportations vers la CAE

- ✓ 8,0% des produits locaux sont vendus dans la Communauté d'Afrique de l'Est.

Tableau 6 : Exportation du Burundi vers les pays membres de la CAE (en millions de BIF)

PAYS	T4- 2019		T4 -2018		Variation en %
	VALEUR	Part en %	VALEUR	Part en %	
Kenya	93,0	1,8	681,0	17,0	- 86,3
Ouganda	63,9	1,3	411,1	10,3	- 84,5
Rwanda	2 073,6	40,8	1 362,1	34,0	52,2
Tanzanie	2 855,7	56,1	1 546,4	38,7	84,7
<b>TOTAL CAE</b>	<b>5 086,2</b>	<b>8,0</b>	<b>4 000,7</b>	<b>6,8</b>	<b>27,1</b>
AUTRES PAYS	58 169,8	92,0	54 801,1	93,2	6,1
<b>TOTAL</b>	<b>63 256,0</b>	<b>100,0</b>	<b>58 801,7</b>	<b>100,0</b>	<b>7,6</b>

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données extraites d'Asycuda World et base complémentaire.

- ✓ Les exportations du pays vers la CAE ont augmenté de 27,1%.

Comparativement à la même période de 2018, les

exportations vers cette Communauté ont augmenté de 27,1% passant de 4000,7 millions de BIF à 5086,2 millions de BIF.



### III.1.1.2 Importations des biens provenant de la CAE

- ✓ **15.5 % des importations du Burundi proviennent de la CAE.**

Les importations en provenance de la CAE, au cours du quatrième trimestre 2019 s'élèvent à 67 603,1 millions de BIF contre 60 737,0 millions de BIF pour la même période de 2018, soit une aug-

mentation de 11,3%. C'est la Tanzanie qui vient en tête avec 38,4%, suivi du Kenya et de l'Ouganda avec des taux respectifs de 30,3% et 25,6% de la valeur des importations en provenance de la Communauté pour la période sous analyse. La dernière position est occupée par le Rwanda avec 5,7%.

**Tableau 7 : Importations en provenance des pays de la CEA (million de BIF)**

PAYS	T4_2019		T4_2018		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Kenya	20 507,9	30,3	17 822,0	29,3	15,1
Rwanda	3 836,8	5,7	1 922,6	3,2	99,6
Tanzanie	25 982,0	38,4	21 824,0	35,9	19,1
Ouganda	17 276,4	25,6	19 168,4	31,6	- 9,9
<b>Total CAE</b>	<b>67 603,1</b>	<b>15,5</b>	<b>60 737,0</b>	<b>16,8</b>	<b>11,3</b>
<b>Autres pays</b>	<b>368 602,6</b>	<b>84,5</b>	<b>301 374,7</b>	<b>83,2</b>	<b>22,3</b>
<b>Total importations</b>	<b>436 205,7</b>	<b>100,0</b>	<b>362 111,6</b>	<b>100,0</b>	<b>20,5</b>

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

Il importe de signaler que les importations en provenance du Kenya, du Rwanda et de la Tanzanie ont connu une augmentation respectivement de 15,1%, de 99,6% et 19,1% pour les deux périodes en comparaison tandis que celles en provenance de

l'Ouganda ont diminué de 9,9% comme le montre le tableau 7 ci-haut. Les importations de ce trimestre ont connu en général une augmentation de 20,5%.

### III.1.2. Echanges au sein du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe

Connu sous l'acronyme anglais COMESA (Common Market for Eastern and Southern Africa), cette Communauté compte pour le moment 19 pays à savoir : Burundi, les Iles Comores, la République Démocratique du Congo (RDC), le Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, la Libye,

Madagascar, le Malawi, l'Île Maurice, le Rwanda, les Iles Seychelles, le Soudan, le Swaziland, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe. A l'exception de la Tanzanie et le Soudan du Sud, les autres pays membres de la CAE sont membres du COMESA.

#### III.1.2.1. Exportations des biens vers le COMESA

- ✓ **Près 23,8% des exportations du pays sont consommées par les pays membres du COMESA**

Au cours du quatrième trimestre 2019, le marché extérieur d'écoulement de la production burundaise détenu par les pays membres du COMESA

s'évalue à 15 033,1 millions BIF, soit 23,8% du total des exportations. La RDC détient 62,2% de la valeur globale des exportations des produits locaux du Burundi vers cette Communauté, suivie de l'Ouganda et du Soudan, avec respectivement 19,0% et 12,1% comme le montre le tableau 8.



**Tableau 8 : Exportations vers les pays membres du COMESA au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 et 2018 (millions de BIF)**

Pays	T4_2019		T4_2018		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
RDC	9 349,0	62,2	5 967,7	41,7	56,7
Egypte	17,4	0,1	2 032,3	14,2	-99,1
Kenya	93,0	0,6	681,0	4,8	-86,3
Maurice, île	81,8	0,5	713,7	5,0	-88,5
Malawi	0,0	0,0	27,8	0,2	-100,0
Rwanda	63,9	0,4	411,1	2,9	-84,5
Seychelles	214,3	1,4	861,8	6,0	-75,1
Soudan	1 812,6	12,1	1 233,5	8,6	46,9
Swaziland	0,0	0,00	450,0	3,1	-100,0
Ouganda	2 855,7	19,0	1 546,4	10,8	84,7
Zambie	545,4	3,63	401,1	2,8	36,0
<b>Total COMESA</b>	<b>15 033,1</b>	<b>23,8</b>	<b>14 326,5</b>	<b>24,4</b>	<b>4,9</b>
<b>Autres pays</b>	<b>48 222,9</b>	<b>76,2</b>	<b>44 475,3</b>	<b>75,6</b>	<b>8,4</b>
<b>Total exportations des produits locaux</b>	<b>63 256,0</b>	<b>100,0</b>	<b>58 801,7</b>	<b>100,0</b>	<b>7,6</b>

Source: Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

✓ **Augmentation des exportations du Burundi vers le COMESA**

Comparativement à la même période de 2018, les

exportations vers la Communauté ont augmenté de 4,9%, passant de 14 326,45 millions BIF à 15 033,1 millions BIF.

**III.1.2.2. Importations des biens du COMESA**

✓ **Les importations du Burundi en provenance du COMESA représentent 16.3% du total des importations du pays.**

Les importations en provenance du COMESA représentent 16.3% de la valeur totale des importations du Burundi au cours du quatrième trimestre 2019.

Les importations en provenance de cette Communauté sont dominées par les produits originaires de la Zambie

(30,0%), du Kenya ( 28,9%), de l'Ouganda ( 24,3%) et de l'Egypte (10,1%). Les importations en provenance du l'Egypte, du Rwanda, de la Zambie, du Kenya et l'île Maurice ont augmenté de 350,6% ; 99,6% ; 72,7% ; 15,1 % et 8,3% comparativement à la même période de 2018.

Par contre, les importations en provenance des autres pays de cette Communauté comme la RDC, le Soudan, l'Ouganda et le Zimbabwe ont connu une diminution comme le montre le tableau suivant.

**Tableau 9 : Importations en provenance du COMESA (millions de BIF)**

Pays	T4_2019		T4_2018		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
RDC	621,3	0,9	1 021,7	1,8	- 39,2
Egypte	7 203,8	10,1	1 598,6	2,8	350,6
Ethiopie	112,9	0,2	-	-	-
Kenya	20 507,9	28,9	17 822,0	31,6	15,1
Maurice	39,5	0,1	36,5	0,1	8,3
Malawi	3,1	0,0	-	-	-
Rwanda	3 836,8	5,4	1 922,6	3,4	99,6
Soudan	0,3	0,0	28,4	0,1	-99,1
Swaziland	85,3	0,1	-	-	-



Ouganda	17 276,4	24,3	19 168,4	34,0	- 9,9
Zambie	21 288,7	30,0	12 324,7	21,8	72,7
Zimbabwe	7,8	0,0	8,6	0,0	-10,0
<b>Total COMESA</b>	<b>70 983,7</b>	<b>16,3</b>	<b>56 456,1</b>	<b>15,6</b>	<b>25,7</b>
Autres Pays	365 222,0	83,7	305 655,5	84,4	19,5
<b>Totals des importations</b>	<b>436205,7</b>	<b>100,0</b>	<b>362111,6</b>	<b>100,0</b>	<b>20,5</b>

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

### III.1.3. Echanges avec les pays membres du CEPGL

La Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) est composée de 3 pays à savoir le Burundi, le Rwanda et la RDC.

#### III.1.3.1 Exportations des biens dans la zone CEPGL

- ✓ Les pays membres de la CEPGL consomment 14,9% des exportations burundaises.

Au cours du trimestre sous analyse, les exporta-

tions vers les pays membres de la CEPGL se chiffrent à 9 412,8 millions de BIF, soit 14,9% du total des exportations et sont dominées à 99,3% par celles à destination de la RDC. Comparativement à la même période de 2018, les exportations vers la RDC ont augmenté de 56,7% tandis que celles à destination du Rwanda ont diminué de 84,5%. Par rapport à 2018, les exportations des produits burundais vers les pays de la CEPGL ont augmenté de 47,6%.

Tableau 10 : Exportations vers les pays membres de la CEPGL (million de BIF)

PAYS	T4_2019		T4_2018		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
RDC	9349,0	99,3	5967,7	93,6	56,7
Rwanda	63,9	0,7	411,1	6,4	-84,5
<b>Total CEPGL</b>	<b>9 412,9</b>	<b>14,9</b>	<b>6378,9</b>	<b>10,8</b>	<b>47,6</b>
Autres pays	53 843,0	85,1	52 422,9	89,2	2,7
<b>Total exports produits locaux</b>	<b>63 256,0</b>	<b>100,0</b>	<b>58 801,7</b>	<b>100,0</b>	<b>7,6</b>

Source: Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

#### III.1.3.2. Importations en provenance de la CEPGL

- ✓ Le Burundi importe peu de la CEPGL

Au cours du quatrième trimestre 2019, les importations du Burundi en provenance de la CEPGL représentent 1,0% de la valeur totale des importations. Les

importations en provenance du Rwanda sont à 86,1% tandis que celles en provenance de la RDC représentent seulement 13,9% du total des importations originaires de ce bloc économique.

Tableau 11 : Importations en provenance de la CEPGL (en millions de BIF)

PAYS	T4_2019		T4_2018		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
RDC	621,3	13,9	1 021,7	34,7	-39,2
Rwanda	3 836,8	86,1	1 922,6	65,3	99,6
<b>Total CEPGL</b>	<b>4 458,1</b>	<b>1,0</b>	<b>2 944,3</b>	<b>0,8</b>	<b>51,4</b>
Autres Pays	431 747,6	99,0	359 167,4	99,2	20,2
<b>Total des importations</b>	<b>436 205,7</b>	<b>100,0</b>	<b>362 111,6</b>	<b>100,0</b>	<b>20,5</b>

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire



Par rapport à 2018, les importations des produits originaires de la CEPGL ont connu une augmentation de 51,4%. Celle-ci est tirée par l'augmentation

des produits importés du Rwanda (99,6%). Les importations des produits originaires de la RDC ont diminué de 39,2%.

### III.1.4. Echanges avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Central

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Central est composée de 11 pays de l'Afrique Centrale à savoir l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le

Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Rwanda, la RDC, la République Centrafricaine, le Sao Tomé et Príncipe et le Tchad.

#### III.1.4.1. Exportations des biens vers la CEEAC

##### ✓ Le Burundi exporte peu vers les pays membres de la CEEAC

Les produits exportés vers la CEEAC représentent 14,9% de la valeur totale des exportations au

quatrième trimestre 2019. Les exportations vers la Communauté sont dirigées seulement vers la RDC et le Rwanda.

**Tableau 12 : Exportations vers les pays membres de la CEEAC(en millions de BIF)**

PAYS	T4_2019		T4_2018		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
RDC	9 349,05	99,3	5 967,7	93,6	56,7
Rwanda	63,89	0,7	411,1	6,4	-84,5
<b>Total CEEAC</b>	<b>9 412,9</b>	<b>14,9</b>	<b>6 378,9</b>	<b>10,8</b>	<b>47,6</b>
Autres pays	53 843,0	85,1	52 422,9	89,2	2,7
<b>Total exportations des produits locaux</b>	<b>63 256,0</b>	<b>100,0</b>	<b>58 801,7</b>	<b>100,0</b>	<b>7,6</b>

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

Par rapport à la même période de 2018, les exportations vers la Communauté ont augmenté de 47,6%. Les exportations vers le RDC ont augmenté de

56,7% tandis que celles à destination du Rwanda ont diminué de 84,5%.

#### III.1.4.2. Importations des biens de la CEEAC

##### ✓ Le Burundi importe peu de la CEEAC

Les biens importés de la CEEAC représentent seulement 1,2% de la valeur totale des importations du Burundi au cours du quatrième trimestre de l'année 2019. Parmi ces pays de la CEEAC, Le Burundi a importé seulement les produits origi-

naires du Rwanda, de la RDC, de la Centrafrique, du Cameroun et du Gabon. Les importations en provenance de la CEEAC proviennent principalement du Rwanda, du Gabon et de la RDC qui, à eux seuls, ont fournis 99,1% du total des importations des produits originaires de cette Communauté.

**Tableau 13 : Importations du Burundi en provenance de la CEEAC(en millions de BIF)**

PAYS	T4_2019		T4_2018		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
RDC	621,3	11,6	1021,7	26,7	-39,2
Centrafrique	0,0	0,0	0,8	0,0	-100,0
Congo	12,3	0,2	0,0	0,0	0,0
Cameroun	33,4	0,6	13,4	0,4	148,4
Gabon	840,1	15,7	871,7	22,8	-3,6
Rwanda	3836,8	71,8	1922,6	50,2	99,6



Total CEEAC	5 343,8	1,2	3 830,2	1,1	39,5
Autres Pays	43 0861,9	98,8	35 8281,5	98,9	20
Total des importations	436 205,7	100,0	362 111,6	100,0	20

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

En comparaison avec le quatrième trimestre de 2018, les importations à partir de la CEEAC ont augmenté de 40,6%. Les produits originaires du

Cameroun ont augmenté de 148,4% tandis que ceux originaires du Gabon ont diminué 3,6%.

### III.1.5. Echanges avec la Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC)

La Communauté de Développement d'Afrique Australe est une organisation qui vise à promouvoir le développement de l'Afrique Australe. Elle comprend 16 pays qui sont : Angola, Botswana, Répub-

lique Démocratique du Congo, Lesotho, Madagascar, Malawi, Iles Maurice, Mozambique, Namibie, Iles Seychelles, Afrique du Sud, Tanzanie, Zambie et les Iles Comores.

#### III.1.5.1. Exportations des biens vers la SADC

##### ✓ Plus de 19% des exportations sont vendus dans les pays membres de la SADC

Les produits exportés vers les pays membres de la SADC représentent 19,4% des exportations du

pays. Les exportations du pays vers les pays membres de cette Communauté sont à plus de 97% dirigés vers la RDC, la Tanzanie et la Zambie comme le montre le tableau suivant.

Tableau 14 : Exportations vers les pays membres de la SADC (en millions de BIF)

PAYS	T4_2019		T4_2018		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
RDC	9 349,0	76,2	5 967,7	59,8	56,7
Maurice, île	81,8	0,7	713,7	7,2	-88,5
Malawi	-	-	27,8	0,3	-100,0
Seychelles	214,3	1,7	861,8	8,6	-75,1
Swaziland	-	-	450,0	4,5	-100,0
Tanzanie	2 073,6	16,9	1 362,1	13,7	52,2
Afrique du Sud	-	-	187,6	1,9	- 100,0
Zambie	545,4	4,4	401,1	4,0	36,0
<b>Total export SADC</b>	<b>12 264,1</b>	<b>19,4</b>	<b>9 971,9</b>	<b>17,0</b>	<b>23,0</b>
<b>Autres pays</b>	<b>50 991,8</b>	<b>80,6</b>	<b>48 829,9</b>	<b>83,0</b>	<b>4,4</b>
<b>Total exports produits locaux</b>	<b>63 256,0</b>	<b>100,0</b>	<b>58 801,7</b>	<b>100,0</b>	<b>7,6</b>

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et bases complémentaires

Comparativement à 2018, la valeur des exportations des produits locaux vers les pays de la SADC ont connu une augmentation globale de 23,0%. Les exportations vers la RDC, la Tanzanie et la Zambie

ont connu une variation positive avec des taux respectifs de 56,7% ; 52,2% et 36%. Les pays comme l'Ile Maurice, Iles Seychelles ont connu une diminution respective de 88,5% et 75,1%.

#### III.1.5.2. Importations des biens en provenance de la SADC

Les biens importés de la SADC représentent seulement 13,8 % de la valeur totale des importations au cours du quatrième trimestre de l'année 2019. Les

importations en provenance de cette Communauté proviennent essentiellement de la Tanzanie, de la Zambie, de l'Afrique du Sud et de la RDC.



**Tableau 15 : Importations en provenance des pays membres de la SADC (en millions de BIF)**

PAYS	T4_2019		T4_2018		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
RDC	621,3	1,0	1021,7	2,1	-39,2
Maurice, île	39,5	0,1	36,5	0,1	8,3
Malawi	3,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Mozambique	541,8	0,9	3 831,5	8,1	-85,9
Namibie	1,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Seychelles	-	0,0	2524,6	5,3	-100,0
Swaziland	85,3	0,1	0,0	0,0	0,0
Tanzanie	25 982,0	43,1	21 824,0	45,9	19,1
Afrique du Sud	11 708,9	19,4	5950,8	12,5	96,8
Zambie	21 288,7	35,3	12 324,7	25,9	72,7
Zimbabwe	7,8	0,0	8,6	0,0	-10,0
<b>Total SADC</b>	<b>60 280</b>	<b>13,8</b>	<b>47 522,3</b>	<b>13,1</b>	<b>26,8</b>
<b>Autres Pays</b>	<b>375 925,8</b>	<b>86,2</b>	<b>314 589,4</b>	<b>86,9</b>	<b>19,5</b>
<b>Total des importations</b>	<b>436 205,7</b>	<b>100,0</b>	<b>362 111,6</b>	<b>100,0</b>	<b>20,5</b>

Source : calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

Comparativement à la même période de 2018, les importations en provenance de cette Communauté ont augmenté de 26,8%. Les importations en provenance

de la Tanzanie, de l'Afrique du Sud de l'Ile Maurice et de la Zambie ont augmenté tandis que celles en provenance des autres pays ont diminué.

### III.1.6. Echanges du pays avec l'Union Européenne (UE)

L'Union européenne (UE) est l'association volontaire d'Etats européens, dans les domaines économique et politique, afin d'assurer le maintien de la paix en Europe et de favoriser le progrès économique et social. Elle compte vingt-huit États membres. Ces États membres sont: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark,

l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, la Lettonie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République Tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède. Le Burundi effectue des échanges avec les pays membres de cette organisation.

#### III.1.6.1. Exportations des biens vers l'UE

✓ **14,3% des exportations du pays sont acheminés vers les pays membres de l'Union Européenne.**

Au cours du quatrième trimestre 2019, les produits exportés vers les pays membres de l'UE

représentent 14,3% des exportations du pays et sont acheminés vers 8 pays seulement. Ils sont à plus de 95% composés par les exportations à destination de la Belgique, de l'Allemagne, du Royaume Uni et de la France.

**Tableau 16 : Exportations vers les pays de l'UE(en millions de BIF)**

PAYS	T4_2019		T4_2018		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Belgique	4 821,7	53,2	5 670,6	30,9	- 15,0
RépubliqueTchèque	21,9	0,2	-	0,0	-
Allemagne	2 194,8	24,2	8 548,6	46,6	- 74,3



Danemark	16,4	0,2	6,9	0,0	138,5
France	687,3	7,6	739,1	4,0	- 7,0
Royaume-Uni	953,6	10,5	2 110,5	11,5	- 54,8
Grece	-	-	5,3	0,0	- 100,0
Italie	366,2	4,0	627,4	3,4	- 41,6
Pays-bas	1,7	0,0	535,7	2,9	- 99,7
Suède	-	-	91,7	0,5	- 100,0
<b>Total UE</b>	<b>9 063,6</b>	<b>14,3</b>	<b>18 335,6</b>	<b>31,2</b>	<b>- 50,6</b>
<b>Autres pays</b>	<b>54 192,3</b>	<b>85,7</b>	<b>40 466,1</b>	<b>68,8</b>	<b>33,9</b>
<b>Total exports produits locaux</b>	<b>63 256,0</b>	<b>100,0</b>	<b>58 801,7</b>	<b>100,0</b>	<b>7,6</b>

Source : calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

Comparativement à la même période de 2018, les exportations vers les pays membres de l'UE ont diminué de 50,6%. Exception faite aux exportations

à destination du Danemark qui ont augmenté, les autres pays de l'Union Européenne ont diminué leurs achats des produits burundais.

### III.1.6.1. Importations des biens en provenance de l'UE

#### ✓ Près de 13% des importations du pays proviennent de l'UE

Les biens importés de l'UE représentent seulement 12,7% de la valeur totale des importations au cours

du quatrième trimestre de l'année 2019. Les importations en provenance de cette Communauté proviennent essentiellement de la Belgique, du Royaume Uni, du Danemark et de la France.

Tableau 17 : Importations en provenance des pays membres de l'UE(en millions de BIF)

PAYS	T4_2019		T4_2018		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Autriche	1,3	0,0	-	-	-
Belgique	17 605,3	31,7	16 691,8	31,5	5,5
Bulgarie	106,9	0,2	43,2	0,1	147,6
Chypre	0,0	0,0	0,2	0,0	-87,5
RépubliqueTchèque	1,3	0,0	234,5	0,4	-99,4
Allemagne	4 320,7	7,8	4 479,3	8,5	-3,5
Danemark	4 818,7	8,7	5 271,6	10,0	-8,6
Espagne	1 408,8	2,5	991,8	1,9	42,0
Finlande	9,5	0,0	1 823,7	3,4	-99,5
France	4 073,0	7,3	5 425,8	10,2	-24,9
Royaume-Uni	10 487,8	18,9	4 869,2	9,2	115,4
Grece	108,3	0,2	430,9	0,8	-74,9
Hongrie	437,8	0,8	93,7	0,2	367,3
Irlande	-	-	3 383,8	6,4	-100,0
Italie	3 662,8	6,6	3 214,4	6,1	13,9
Lituanie	77,5	0,1	-	-	-
Luxembourg	22,1	0,0	-	-	-
Lettonie	1 292,5	2,3	-	-	-
Pays-bas	4 249,4	7,7	5 510,4	10,4	-22,9



Pologne	1 575,1	2,8	10,0	0,0	15 607,5
Portugal	0,5	0,0	38,4	0,1	-98,8
Roumanie	320,1	0,6	-	-	-
Suède	384,4	0,7	200,9	0,4	91,4
Slovénie	577,6	1,0	244,0	0,5	136,7
<b>Total Import UE</b>	<b>55 541,5</b>	<b>12,7</b>	<b>52 957,6</b>	<b>14,6</b>	<b>4,9</b>
<b>Autres Pays</b>	<b>380 664,2</b>	<b>87,3</b>	<b>309 154,0</b>	<b>85,4</b>	<b>23,1</b>
<b>Totals des importations</b>	<b>436 205,7</b>	<b>100,0</b>	<b>362 111,6</b>	<b>100,0</b>	<b>20,5</b>

Source : calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

## III.2. Politique de facilitation du commerce

A l'ère actuelle de la mondialisation nécessitant des efforts de facilitation du commerce pour améliorer les échanges commerciaux avec le reste du monde et réduire la fraude douanière, le Burundi n'est pas resté en arrière. C'est la raison pour laquelle il continue la mise en œuvre des accords régionaux et bilatéraux déjà ratifiés. C'est notamment la mise en œuvre du Territoire Douanier Unique (TDU)

et le Programme des Opérateurs Economiques Agréés (OEA), sans oublier les avantages accordés en termes d'exonérations dans le but d'encourager les investisseurs au Burundi. La présente section expose les avancées, en termes chiffrés, au niveau interne, la valeur des biens exonérés aux investisseurs et, au niveau régional, les programmes de facilitation du commerce.

### III.2.1. Exonérations faites aux investisseurs

Dans le but de faciliter le commerce et permettre aux entreprises opérant au Burundi d'être compétitives au niveau national, régional et international, le Gouvernement du Burundi a mis en place le Code des Investissements en 2008 et a créé l'Agence de Promotion des Investissements (API) pour cette fin.

Le Code des Investissements du Burundi accorde certains avantages fiscaux aux investisseurs œuvrant dans les secteurs jugés prioritaires. L'ordonnance ministérielle n°540/878 du 7/6/2010 portant mesure dérogatoire rentrant dans le cadre de la Loi N°1/23 du 24 septembre 2009 détermi-

nant les avantages fiscaux prévus par la loi N°1/24 du 10 septembre 2008 portant Code des Investissements du Burundi, précise les différents types de droits et taxes qui sont exonérés ou réduits ainsi que les taux applicables.

Le tableau suivant montre les différents produits qui ont bénéficié des exonérations, la valeur des exonérations pour ces produits ainsi que la part de chaque bien dans le total du montant exonéré aux investisseurs au cours de la période sous analyse. Le tableau 18 montre seulement les produits dont le poids dans la valeur exonérée atteint 1%.

Tableau 18: Valeur des biens exonérées au profit des investisseurs au 4ème trimestre 2019 (en millions BIF)

HS4	Nom du produit	T4_2019	Part en %
2523	Ciments	9 314,0	20,7
7208	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à chaud, non plaqués ni revêtus.	6 478,4	14,4
1001	Froment (blé) et méteil.	6 300,6	14,0
8702	Véhicules automobiles pour le transport de dix personnes ou plus,	3 318,9	7,4
7209	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à froid, non plaqués ni revêtus.	3 148,5	7,0
7219	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur de 600 mm ou plus.	1 689,0	3,8



7213	Fil machine en fer ou en aciers non alliés.	1 003,8	2,2
2710	Produits pétroliers.	962,8	2,1
7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, plaqués ou revêtus.	916,0	2,0
3902	Polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires.	891,7	2,0
8704	Véhicules pour l'entretien ou le service des voies ferrées ou similaires,	887,7	1,9
5208	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m <sup>2</sup> .	729,5	1,6
8438	Machines et appareils, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre	530,5	1,2
8517	Postes téléphoniques d'utilisateurs,	494,3	1,1
8479	Machines et appareils mécaniques ayant une fonction propre, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre.	479,6	1,0
8463	Autres machines-outils pour le travail des métaux ou des cermets, travaillant sans enlèvement de matière.	476,2	1,0
3901	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires.	459,9	1,0
<b>PRINCIPAUX PRODUITS EXONERES AUX INVESTISSEURS</b>		<b>38 081,8</b>	<b>84,6</b>
<b>AUTRES PRODUITS EXONERES AUX INVESTISSEURS</b>		<b>6 944,3</b>	<b>15,4</b>
<b>TOTAL DES EXONERATIONS FAITES AUX INVESTISSEURS</b>		<b>45 026,1</b>	<b>100,0</b>

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et bases complémentaires

La valeur des biens exonérés importés par les investisseurs au quatrième trimestre 2019 s'élève à 45026,11 millions BIF. Les principaux produits exonérés aux investisseurs totalisent 38 081,79 millions BIF, soit 84,58% du total de la valeur des biens exonérés aux investisseurs au quatrième trimestre 2019. Le ciment a été le plus exonéré avec

un taux de 20,69%. Les matériaux de constructions sont aussi en quantité élevée par rapport aux autres produits exonérés aux investisseurs. Le blé et le méteil a aussi une part non négligeable (13,99%) dans le total des importations exonérées aux investisseurs pendant cette période sous analyse.

### III.2.2. Territoire Douanier Unique (TDU)

Le Territoire Douanier Unique, une des étapes vers la réalisation de l'Union Douanière, est un programme visant la rapidité des flux commerciaux en réduisant des barrières non tarifaires, le coût des affaires et le délai de dédouanement. Les marchandises sont déclarées au premier post d'entrée du Territoire Douanier et se déplacent vers l'Etat de destination. L'autre avantage du Territoire Douanier Unique est le suivi électronique des marchandises en transit jusqu'à la destination finale.

Le système douanier du Burundi compte 5 postes d'entrée dans le cadre du Territoire Douanier Unique à savoir :

1. Pour le commerce international

- TZDL : pour les importations qui passent par le port de Dar-es Salaam ;
- 2. Pour le commerce intra-régional :
  - SCTKE : pour les produits d'origine kenyanne;
  - SCTUG : pour les produits d'origine ougandaise;
  - SCTRW : pour les produits d'origine rwandaise;
  - TZSCT : pour les produits d'origine tanzanienne.

Le tableau 19 montre l'évolution des transactions opérées dans le cadre du TDU à travers 5 postes d'entrée au quatrième trimestre de 2018 et 2019.



**Tableau 19 : Valeur des importations du Burundi dans le cadre du TDU (en million de BIF)**

BUREAU D'ENTREE	T4_2019		T4_2018		Variation en %
	Valeur	Part	Valeur	Part	
SCTKE	26 736,1	6,1	18 110,5	5,0	47,6
SCTRW	9 069,2	2,1	6 972,1	1,9	30,1
SCTUG	20 653,8	4,7	20 440,1	5,6	1,0
TZDL	269 882,8	61,9	209 414,6	57,8	28,9
TZSCT	30 057,4	6,9	13 196,5	3,6	127,8
<b>TOTAL TDU</b>	<b>356 399,4</b>	<b>81,7</b>	<b>268 133,8</b>	<b>74,0</b>	<b>32,9</b>
<b>Non TDU</b>	<b>79 806,3</b>	<b>18,3</b>	<b>93 977,9</b>	<b>26,0</b>	<b>-15,1</b>
<b>TOTAL IMPORTS</b>	<b>436 205,7</b>	<b>100,0</b>	<b>362 111,6</b>	<b>100,0</b>	<b>20,5</b>

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

La valeur des importations dans le cadre du TDU au quatrième trimestre 2019 a augmenté de 32,92 % par rapport à la même période de 2018. Pour la même période, les importations des produits

d'origine ougandaise effectuées dans le cadre de la TDU ont connu une légère augmentation (1,05%) entre 2018 et 2019 par rapport aux produits originaires des autres pays de l'EAC.

### III.3.3. Opérateurs Economiques Agréés

Le programme d'Opérateurs Economiques Agréés découle du cadre des normes SAFE de l'OMD. Le Cadre de normes SAFE a été adopté par les Directeurs Généraux des Douanes représentant les pays membres de l'OMD lors de la session annuelle du Conseil qui s'est tenue en juin 2005 à Bruxelles. En juin 2015, le Conseil de l'OMD a adopté la nouvelle édition du cadre de normes SAFE 2015.

Est Opérateur Economique Agréé, toute personne qui intervient dans le mouvement international des marchandises et dont la conformité aux normes de l'OMD en matière de sûreté de la chaîne logistique a été reconnue par l'Administration des Douanes. Les opérateurs Economiques agréés peuvent être des exportateurs, des importateurs, des transitaires, des agences en douane, des propriétaires d'entrepôts sous douane, des fabricants, les transporteurs ou les opérateurs de terminal.

La mise en place d'un programme d'OEA vise à modifier radicalement la nature de la relation entre les entreprises et les Administrations des Douanes, en instaurant un traitement préférentiel pour les entreprises dont la conformité a pu être établie par une évaluation structurée des risques (processus d'agrément). Les OEA bénéficient des mesures de simplification des procédures ou de facilitation dans le cadre des contrôles douaniers, y compris ceux ayant trait à la sûreté et à la sécurité. Pour plus d'informations sur les avantages accordés à chaque catégorie d'OEA, prière se référer au manuel de procédures OEA de la Communauté de l'Afrique de l'Est.

Au Burundi, jusqu'au cours de la période sous analyse, 16 Opérateurs Economiques ont le statut d'OEA, dont 8 agences en douane et 8 entreprises (importateurs/exportateurs), comme le montre le tableau 20.

**Tableau 20 : Opérateurs Economiques Agréés au Burundi**

N°	NOM DE LA SOCIETE	TYPE	STATUT
1	BRASSERIE ET LIMONADERIE DU BURUNDI	IMPORT/EXPORT	REGIONALE
2	BOLLORE AFRICA LOGISTICS BURUNDI	AGENCE EN DOUANE/ TRANSITAIRE	REGIONALE
3	GLOBAL CLEARING AND FORWARDING AGENCY (GCFA)	AGENCE EN DOUANE	REGIONALE



4	UTEMA TRAVHYDRO BURUNDI	IMPORT/EXPORT	REGIONALE
5	JIWAN SHAFIQ ALSAFA	IMPORT/EXPORT	REGIONALE
6	GROUPE LADAK	ENTREPOT/IMPORT/EXPORT	REGIONALE
7	SOCIETE DE DEDOUANEMENT ET DE TRANSIT (SODETRA)	AGENCE EN DOUANE/ TRANSITAIRE	REGIONALE
8	PALAIS DES MEUBLES	IMPORT/EXPORT	REGIONALE
9	GLOBAL CARGO SERVICES	AGENCE EN DOUANE	REGIONALE
10	H&N CLEARING AND FORWARDING COMPANY	AGENCE EN DOUANE	REGIONALE
11	UBWIZA BURUNDI BUSINESS	IMPORT/EXPORT	REGIONALE
12	B.R.A MANUFACTURING	IMPORT/EXPORT	REGIONALE
13	NGAGARA GRAIN MILLING	IMPORT/EXPORT	REGIONALE
14	INTAMBA FREIGHT	AGENCE EN DOUANE	REGIONALE
15	AGENCE DE DEDOUANEMENT ET DE SERVICE	AGENCE EN DOUANE	REGIONALE
16	FASTCFS CARGO BURUNDI	TRANSITAIRE	REGIONALE

Source : Office Burundais des Recettes

Les données contenues dans le tableau 21 renseignent sur les opérations réalisées par les

Opérateurs Economiques Agréés au cours de la période sous analyse.

**Tableau 21 : Transactions effectuées par les Opérateurs Economiques Agréés au quatrième trimestre 2019**

Statut OEA	Importations		Exportations	
	Déclarations	Valeur (en Millions de BIF)	Déclarations	Valeur (en Millions BIF)
OEA	594,0	70 922,6	311,0	19 340,8
NON OEA	10 535,0	365 283,1	2 186,0	47 359,5
<b>Total</b>	<b>11 129,0</b>	<b>436 205,7</b>	<b>2 497,0</b>	<b>66 700,3</b>
<b>Part OEA en %</b>	<b>5,3</b>	<b>16,3</b>	<b>12,5</b>	<b>29,0</b>

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et bases complémentaires

Sur un total de 11 129 déclarations d'importations faites au quatrième trimestre 2019, il en ressort que 5,3% émanent des OEA, soit 594 déclarations au cours de la période sous analyse pour une valeur de 70923 millions BIF correspondant à 16,26% de la valeur totale des importations

du trimestre concerné. Du côté des exportations, ces déclarations s'élèvent 311 sur un total de 2497, soit 12,45%, correspondant à une valeur de 1.9341millions BIF équivalent à 29,0% du total des exportations du quatrième trimestre 2019.



## ANNEXE

### Annexe 1 : Principaux produits importés

HS4	Description	T4_2019			T4_2018			Variation en %
		Valeur	Part en %	Rang	Valeur	Part en %	Rang	
2710	Produits pétroliers	86 446,5	19,82	1	62 396,4	17,23	1	38,5
2523	Ciments	21 977,6	5,04	2	12 084,6	3,34	4	81,9
3004	Médicaments	20 758,9	4,76	3	15 313,2	4,23	3	35,6
8703	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes	16 492,3	3,78	4	11 656,9	3,22	5	41,5
1001	Froment (blé) et méteil.	13 761,6	3,15	5	4 920,6	1,36	20	179,7
6304	Autres articles d'ameublement, à l'exclusion de ceux du n° 94.04.	13 163,0	3,02	6	138,1	0,04	193	9434,6
3103	Engrais minéraux ou chimiques phosphatés.	11 299,3	2,59	7	55,1	0,02	273	20395,3
6306	Bâches et stores d'extérieur; tentes; voiles pour embarcations, planches à voile ou chars à voile; articles de campement.	10 801,4	2,48	8	481,6	0,13	109	2142,8
7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, plaqués ou revêtus.	8 379,8	1,92	9	7 745,6	2,14	9	8,2
7208	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à chaud, non plaqués ni revêtus.	7 540,2	1,73	10	3 464,2	0,96	24	117,7
8704	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises	7 421,6	1,70	11	6 548,2	1,81	11	13,3
8544	Fils, câbles (y compris les câbles coaxiaux) et autres conducteurs isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement),	7 223,1	1,66	12	2 354,4	0,65	27	206,8
7209	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à froid, non plaqués ni revêtus.	6 973,8	1,60	13	3 464,2	3,04	6	101,3
6309	Articles de friperie	6 793,5	1,56	14	5 008,0	1,38	18	35,7
7214	Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage.	5 759,8	1,32	15	5 101,4	1,41	17	12,9
3002	Sang humain; sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic; antisérums, autres fractions du sang, produits immunologiques, même modifiés ou obtenus par voie biotechnologique; vaccins, toxines, cultures de micro-organismes (à l'exclusion des levures) et produits similaires.	5 671,1	1,30	16	17 504,5	4,83	2	-67,6
1701	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide.	5 317,1	1,22	17	8 216,2	2,27	8	-35,3
1107	Malt, même torréfié.	5 084,5	1,17	18	5 533,5	1,53	13	-8,1
8429	Boueurs (bulldozers), boueurs biais (angledozers), niveleuses, décapeuses (scrapers), pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeusespelleuses, compacteuses et rouleaux compresseurs, autopropulsés.	4 697,3	1,08	19	3 835,1	1,06	21	22,5



4907	Timbres-poste, timbres fiscaux et analogues, non oblitérés, ayant cours ou destinés à avoir cours dans le pays dans lequel ils ont, ou auront, une valeur faciale reconnue; papier timbré; billets de banque; chèques; titres d'actions ou d'obligations et titres similaires.	4 470,0	1,02	20	581,1	0,16	99	669,2
<b>TOTAL DES PRINCIPAUX PRODUITS</b>		<b>270 032,4</b>	<b>61,9</b>		<b>176 403,0</b>	<b>48,7</b>		<b>53,1%</b>
<b>AUTRES PRODUITS</b>		<b>166 173,3</b>	<b>38,1</b>		<b>185 708,7</b>	<b>51,3</b>		<b>-10,5%</b>
<b>TOTAL IMPORTS_T4_2019</b>		<b>436 205,7</b>	<b>100,0</b>		<b>362 111,6</b>	<b>100,0</b>		<b>20,5%</b>

## Annexe 2 : Importations et exportations par produits CTCI 4 à 3 positions

EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
63 256,0	100,0			436 205,7	100,0
-	-	001	Animaux vivants autres que ceux aquatiques	140,0	0,0
-	-	011	Viande des animaux de l'espèce bovine	0,6	0,0
-	-	012	Autres viandes et abats comestibles	3,6	0,0
-	-	016	Viandes et abats comestibles salés, fumés; farines et poudres	0,4	0,0
-	-	017	Préparations de viandes et d'abats, n.d.a.	1 993,9	0,5
0,9	0,0	022	Lait et produits laitiers (sauf beurre, fromages)	711,2	0,2
-	-	023	Beurre et autres matières grasses du lait	31,4	0,0
-	-	024	Fromages et caillebotte	81,1	0,0
-	-	025	Oeufs d'oiseaux et jaunes d'oeufs frais, blanc d'oeuf	9,0	0,0
-	-	034	Poissons frais, vivants ou morts, réfrigérés ou congelés	622,2	0,1
-	-	035	Poissons séchés, salés, fumés	1 328,7	0,3
-	-	036	Crustacés, mollusques et invertébrés aquatiques	-	-
0,5	0,0	037	Préparations ou conserves de poisson, n.d.a.	78,7	0,0
-	-	041	Froment (dont épeautre) et méteil non moulus	13 761,6	3,2
-	-	042	Riz	3 840,1	0,9
-	-	043	Orge non mondée	-	-
-	-	044	Maïs non moulu	2 934,8	0,7
9,3	0,0	045	Céréales non moulues (sauf froment, riz, orge, maïs)	631,9	0,1
5 400,7	8,5	046	Semoules	11,4	0,0
0,1	0,0	047	Autres semoules et farines de céréales	1 010,6	0,2
0,0	0,0	048	Préparations; céréales, féculs de fruit ou légume	6 117,6	1,4
17,1	0,0	054	Légumes, frais, réfrigérés, conservés, séchés	644,7	0,1
-	-	056	Préparations ou conserves de légumes, n.d.a.	643,1	0,1
395,1	0,6	057	Fruits (sauf oléagineux), frais ou secs	71,3	0,0
0,0	0,0	058	Préparations et conserves de fruits (sauf jus)	4,5	0,0
3,3	0,0	059	Jus de fruits, non fermentés, sans alcool	379,1	0,1
0,3	0,0	061	Sucres, mélasses et miel	5 378,7	1,2
14,8	0,0	062	Sucreries	1 874,7	0,4
18 497,6	29,2	071	Café et succédanés du café	20,1	0,0
-	-	072	Cacao	0,3	0,0



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCL_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
63 256,0	100,0			436 205,7	100,0
-	-	073	Chocolat et autres préparations du cacao, n.d.a.	39,4	0,0
9 033,8	14,3	074	Thé et maté	10,2	0,0
-	-	075	Épices	212,6	0,0
470,0	0,7	081	Nourriture pour animaux (sauf céréales non moulues)	117,4	0,0
-	-	091	Margarine et graisses culinaires	210,3	0,0
0,5	0,0	098	Produits et préparations alimentaires	6 146,2	1,4
10,4	0,0	111	Boissons non alcooliques, n.d.a.	298,2	0,1
3 192,0	5,0	112	Boissons alcooliques	2 551,1	0,6
-	-	121	Tabacs non manufactures et déchets de boisson	0,4	0,0
2 358,0	3,7	122	Tabacs manufacturés	2 298,8	0,5
4,9	0,0	211	Cuirs et peaux (sauf pelleteries), bruts	-	-
-	-	212	Pelleteries brutes autres que ceux du groupe 211	-	-
8,7	0,0	222	Graines et fruits oléagineux (sauf farines)	391,2	0,1
37,5	0,1	223	Graines et fruits oléagineux (dont farines, n.d.a.)	0,4	0,0
-	-	231	Caoutchouc naturel, balata, guayule, etc., formes primaires.	1,2	0,0
-	-	232	Caoutchouc synthétique	91,0	0,0
-	-	244	Liège naturel brut et déchets (dont blocs, feuilles)	-	-
-	-	245	Bois de chauffage (sauf déchets), charbon de bois	-	-
-	-	246	Bois en plaquettes, particules, déchets de bois	-	-
-	-	247	Bois bruts ou équarris	-	-
-	-	248	Bois simplement travaillés	13,5	0,0
2,7	0,0	251	Pâtes à papier et déchets de papier	1,7	0,0
-	-	261	Soie	-	-
-	-	263	Coton	85,4	0,0
-	-	264	Jute, fibres textiles libériennes, n.d.a., déchets	-	-
-	-	265	Fibres textiles végétales (sauf coton, jute); déchets	-	-
-	-	266	Fibres synthétiques discontinues, pour filature	0,5	0,0
-	-	267	Autres fibres textiles synthétiques, pour filature; déchets	192,9	0,0
-	-	268	Laines et autres poils (dont rubans de laine)	-	-
12,1	0,0	269	Articles d'Habillement et autres articles textiles usagés, chiffons	6 793,5	1,6
-	-	272	Engrais bruts (sauf ceux de la division 56)	5,1	0,0
-	-	273	Pierres, sables et graviers	359,3	0,1
-	-	274	Soufre et pyrite de fer non grillées	-	-
-	-	277	Abrasifs naturels, n.d.a. (dont diamants industriels)	5,7	0,0
0,2	0,0	278	Autre minéraux bruts	3 717,2	0,9
-	-	281	Minerais de fer et leurs concentrés	-	-
-	-	282	Déchets et débris de fer, fonte, acier; lingots	0,2	0,0
-	-	283	Minerais de cuivre et concentrés	-	-
-	-	284	Minerais de nickel et concentrés; mattes, etc.	-	-
-	-	285	Minerais d'aluminium et concentrés (dont alumine)	-	-



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCL_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
63 256,0	100,0			436 205,7	100,0
-	-	286	Minerais d'uranium ou de thorium et concentrés	-	-
9 682,0	15,3	287	Minerais de métaux communs et concentrés, n.d.a.	-	-
-	-	288	Déchets et débris de métaux communs non ferreux, n.d.a.	3,9	0,0
-	-	289	Minerais de métaux précieux et concentrés	-	-
-	-	291	Matières brutes d'origine animale, n.d.a.	5,2	0,0
21,0	0,0	292	Matières brutes d'origine végétale, n.d.a.	324,8	0,1
-	-	321	Houilles, même pulvérisées, mais non agglomérées	-	-
-	-	322	Briquettes, lignite et tourbe	-	-
-	-	325	Cokes et semi-cokes de houille, lignite ou tourbe	-	-
-	-	333	Huiles brutes de pétrole ou minéraux bitumineux	-	-
-	-	334	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux > 70%	86 446,5	19,8
-	-	335	Produits résiduels du pétrole, n.d.a., connexes	659,6	0,2
-	-	342	Propane et butane liquéfiés	95,9	0,0
-	-	343	Gaz naturel, même liquéfié	41,1	0,0
-	-	344	Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux, n.d.a.	-	-
-	-	345	Gaz de houille, pauvre et similaires (sauf hydrocarbures)	-	-
-	-	351	Énergie électrique	-	-
-	-	411	Huiles et graisses d'origine animale	0,0	0,0
-	-	421	Graisses et huiles végétales douces	430,9	0,1
4,5	0,0	422	Graisses et huiles végétales, autres que douces	2 335,6	0,5
-	-	431	Huiles et graisses animales ou végétales, préparées, n.d.a.	665,0	0,2
-	-	511	Hydrocarbures, n.d.a. et dérivés halogènes, nitrosés	24,1	0,0
-	-	512	Alcools, phénols, dérivés halogénés, sulfonés, nitrosés	1 029,3	0,2
-	-	513	Acides carboxyliques, anhydrides, halogénures, peroxydes; dérivés	48,5	0,0
-	-	514	Composés à fonctions azotées	218,8	0,1
-	-	515	Composés organo-inorganiques, hétérocycliques; sels	1 850,6	0,4
-	-	516	Autres produits chimiques organiques	1 553,6	0,4
-	-	522	Produits chimiques inorganiques : éléments, oxydes, sels	1 685,5	0,4
-	-	523	Sels et persels métalliques des acides inorganiques	387,0	0,1
-	-	524	Autres produits chimiques inorganiques, composés	74,7	0,0
-	-	525	Matières radioactives et produits associés	-	-
-	-	531	Matières colorantes organiques synthétiques; préparations, laques	108,8	0,0
-	-	532	Extraits pour teinture et tannage	0,2	0,0
16,1	0,0	533	Pigments, peintures, vernis et produits connexes	2 457,9	0,6
-	-	541	Produits médicaux et pharmaceutiques (sauf 542)	5 467,9	1,3
-	-	542	Médicaments pour médecine humaine ou vétérinaire	20 830,2	4,8
-	-	551	Huiles essentielles, produits de parfumerie, confiserie	2 202,3	0,5
4,6	0,0	553	Produits de parfumerie, toilette; préparations	2 421,5	0,6
498,1	0,8	554	Savons, produits d'entretien et détergents	1 016,5	0,2



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCL_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
63 256,0	100,0			436 205,7	100,0
-	-	562	Engrais (autres que ceux du groupe 272)	16 367,0	3,8
-	-	571	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires	670,8	0,2
-	-	572	Polymères du styrène, sous formes primaires	17,2	0,0
-	-	573	Oléfines halogènes, sous forme primaire	453,7	0,1
-	-	574	Polyéthers et résines époxydes, polyesters	388,5	0,1
-	-	575	Autres matières plastiques, sous formes primaires	1 238,2	0,3
0,9	0,0	579	Déchets, rognures et débris de matières plastiques	-	-
0,1	0,0	581	Tubes et tuyaux en matières plastiques	357,2	0,1
-	-	582	Plaques, feuilles, rubans en matières plastiques	591,3	0,1
-	-	583	Monofilaments en plastiques (coupe transversale > 1mm)	0,6	0,0
3,1	0,0	591	Insecticides et produits similaires, conditionnés pour la vente au détail	958,4	0,2
-	-	592	Amidons et féculés, gluten de froment; albumines	330,0	0,1
-	-	593	Explosifs et articles de pyrotechnie	685,0	0,2
4,9	0,0	597	Additifs pour huiles minérales	91,7	0,0
-	-	598	Produits chimiques divers, n.d.a.	3 391,5	0,8
-	-	599	Produits résiduels des industries chimiques ou des industries connexes	0,8	0,0
383,1	0,6	611	Cuirs et peaux préparés	3,7	0,0
-	-	612	Ouvrages en cuir, n.d.a.; articles de bourrellerie	3,6	0,0
-	-	613	Pelletteries tannées ou apprêtées (sauf 8483)	-	-
0,3	0,0	621	Produits en caoutchouc (pâtes, plaques, tubes, etc.)	22,0	0,0
5,9	0,0	625	Pneumatiques en caoutchouc	3 231,7	0,7
0,1	0,0	629	Ouvrages en caoutchouc	179,4	0,0
-	-	633	Ouvrages en liège	0,1	0,0
0,2	0,0	634	Placage, contre-plaqué et autres bois travaillés, n.d.a.	716,6	0,2
-	-	635	Ouvrages en bois, n.d.a.	57,2	0,0
-	-	641	Papiers et cartons	1 261,7	0,3
-	-	642	Papiers et cartons découpés	2 635,0	0,6
-	-	651	Fils textiles	168,7	0,0
54,3	0,1	652	Tissus de coton (sauf petites largeurs ou spéciaux)	2 531,0	0,6
0,1	0,0	653	Tissus en matières textiles synthétiques ou artificielles	1 187,8	0,3
-	-	654	Autres tissus	6,4	0,0
-	-	655	Étoffes de bonneterie (dont velours), n.d.a.	0,3	0,0
-	-	656	Tulles, dentelles et autres articles de mercerie	40,2	0,0
0,8	0,0	657	Fils spéciaux, tissus spéciaux et produits connexes	272,4	0,1
4,4	0,0	658	Articles en matières textiles, n.d.a.	26 291,4	6,0
-	-	659	Revêtements de sols, etc.	503,0	0,1
9,5	0,0	661	Chaux, matériaux de construction fabriqués (sauf argile, verre)	22 644,0	5,2
15,5	0,0	662	Matériaux de construction réfractaires, en argile	2 483,5	0,6
-	-	663	Articles minéraux manufacturés, n.d.a.	187,3	0,0
16,5	0,0	664	Verre	602,4	0,1



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCL_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
63 256,0	100,0			436 205,7	100,0
5,0	0,0	665	Ouvrages en verre	607,3	0,1
-	-	666	Poterie	260,0	0,1
-	-	667	Perles fines ou de culture, pierres gemmes et similaires	-	-
-	-	671	Fonte, fer spongieux, poudres de fer et d'acier	46,8	0,0
-	-	672	Lingots et autres formes primaires en fer ou acier	152,2	0,0
-	-	673	Produits laminés plats, en fer ou aciers non alliés	14 719,9	3,4
-	-	674	Produits laminés plats, fer, aciers non alliés, zingués	8 379,8	1,9
-	-	675	Produits laminés plats, en aciers alliés	1 005,9	0,2
1 594,1	2,5	676	Barres, profilés en fer ou acier (dont palplanches)	8 004,1	1,8
-	-	677	Rails et autres éléments de voies ferrées, fer, acier	4,9	0,0
-	-	678	Fils de fer ou d'acier	342,7	0,1
2,8	0,0	679	Tubes, profilés creux et accessoires, fer ou acier	2 242,8	0,5
-	-	681	Argent, platine et métaux de la mine du platine	-	-
-	-	682	Cuivre	116,1	0,0
-	-	683	Nickel	-	-
6,1	0,0	684	Aluminium	314,6	0,1
-	-	685	Plomb	-	-
-	-	686	Zinc	-	-
-	-	687	Étain	-	-
-	-	689	Autres métaux communs non ferreux utilisés en métallurgie	-	-
0,8	0,0	691	Constructions et parties, n.d.a., en fonte, fer, acier	809,8	0,2
227,0	0,4	692	Réceptacles métalliques pour stockage ou transport	305,7	0,1
0,1	0,0	693	Ouvrages en fils métalliques (sauf électriques), grillages	308,0	0,1
0,8	0,0	694	Pointes, vis, écrous, boulons, clous et similaires	772,6	0,2
0,0	0,0	695	Outils à main et outils pour machines	1 286,0	0,3
-	-	696	Coutellerie	99,9	0,0
0,4	0,0	697	Articles d'économie domestique en métaux communs, n.d.a.	676,8	0,2
-	-	699	Articles manufacturés en métaux communs, n.d.a.	2 754,0	0,6
-	-	711	Chaudières à vapeur, auxiliaires, parties et pièces	6,1	0,0
-	-	712	Turbines à vapeur, parties, pièces détachées, n.d.a.	-	-
-	-	713	Moteurs à explosion ou à combustion interne, n.d.a.	689,1	0,2
-	-	714	Moteurs et machines motrices, non électrique, n.d.a.	-	-
-	-	716	Appareils électriques rotatifs, pièces détachées, n.d.a.	1 294,5	0,3
-	-	718	Moteurs et machines motrices, pièces, parties, n.d.a.	8,4	0,0
-	-	721	Machines agricoles (sauf tracteurs), parties, pièces	360,5	0,1
-	-	722	Tracteurs (sauf 74414 et 74415)	24,4	0,0
-	-	723	Appareils, matériel de génie civil et construction	5 236,7	1,2
-	-	724	Machines pour industrie textile, cuir et peaux, n.d.a.	285,7	0,1
-	-	725	Machines pour pâte à papier et papier; parties, pièces	0,5	0,0



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCL_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
63 256,0	100,0			436 205,7	100,0
-	-	726	Machines pour imprimerie, brochage, reliure; parties	308,5	0,1
3,3	0,0	727	Machines pour industrie alimentaire	1 328,0	0,3
0,1	0,0	728	Autres machines pour industries particulières, n.d.a.	3 661,6	0,8
-	-	731	Machines-outils travaillant par enlèvement de matière	154,8	0,0
-	-	733	Machines pour travail des métaux (sans enlèvement)	615,7	0,1
-	-	735	Pièces, n.d.a., des machines des groupes 731 et 733	31,2	0,0
-	-	737	Machines pour travail des métaux, n.d.a.; pièces détachées	108,4	0,0
-	-	741	Appareils de chauffage et de réfrigération, n.d.a.	875,4	0,2
-	-	742	Pompes pour liquides	666,0	0,2
-	-	743	Pompes (sauf pour liquides), compresseurs; ventilateurs	726,5	0,2
-	-	744	Équipement mécanique de manutention, pièces, n.d.a.	175,8	0,0
0,1	0,0	745	Appareils et outils non électriques, pièces, n.d.a.	629,0	0,1
-	-	746	Roulements à billes, galets, rouleaux ou aiguilles	73,7	0,0
-	-	747	Articles de robinetterie, tuyauterie et similaires	372,4	0,1
-	-	748	Arbres de transmission	120,9	0,0
-	-	749	Parties, non électriques d'appareils mécaniques, n.d.a.	385,9	0,1
-	-	751	Machines et appareils de bureau	425,4	0,1
-	-	752	Machines automatiques de traitement de l'information, n.d.a.	2 395,1	0,5
-	-	759	Parties et pièces détachées pour groupes 751, 752	215,3	0,0
-	-	761	Téléviseurs, même combinés à d'autres appareils	819,9	0,2
-	-	762	Appareils de radiodiffusion, même combinés à d'autres appareils	149,1	0,0
-	-	763	Appareils d'enregistrement ou de reproduction du son	29,2	0,0
1,0	0,0	764	Équipements de télécommunication, n.d.a., et parties	4 034,8	0,9
-	-	771	Appareils pour production, transformation de l'énergie	642,0	0,1
-	-	772	Appareils pour circuits électriques	1 219,8	0,3
0,2	0,0	773	Équipement pour distribution d'électricité, n.d.a.	7 462,6	1,7
-	-	774	Appareils d'électrodiagnostic médicaux ou radiologie	92,2	0,0
2,7	0,0	775	Machines et appareils, à usage domestique, n.d.a.	614,2	0,1
8,5	0,0	776	Lampes, tubes cathodiques; diodes; circuits intégrés	471,2	0,1
9,7	0,0	778	Machines et appareils électriques, n.d.a.	4 380,3	1,0
-	-	781	Véhicules automobiles pour transport de personnes	16 492,3	3,8
-	-	782	Véhicules automatiques, transport de marchandises, usages spéciaux	7 520,6	1,7
-	-	783	Véhicules routiers, n.d.a.	3 496,5	0,8
0,3	0,0	784	Partie, pièces détachées des groupes 722, 781, 782, 783	1 792,2	0,4
0,1	0,0	785	Motocycles et cycles	5 882,3	1,3
-	-	786	Remorques et semi-remorques	1 535,7	0,4
-	-	791	Véhicules et matériel pour chemin de fer	70,0	0,0



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCL_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
63 256,0	100,0			436 205,7	100,0
-	-	792	Aéronefs et matériels connexes	-	-
-	-	793	Navires, bateaux et engins flottants	45,7	0,0
-	-	811	Constructions préfabriquées	11,7	0,0
0,1	0,0	812	Appareils sanitaires, plomberie, chauffage, n.d.a.	230,7	0,1
-	-	813	Appareillages d'éclairage, n.d.a.	339,4	0,1
105,8	0,2	821	Meubles et parties; articles de literie, similaires	1 691,1	0,4
4,2	0,0	831	Articles de voyage, sacs à mains et similaires	303,0	0,1
-	-	841	Articles d'habillement en matières textiles pour hommes	127,1	0,0
0,6	0,0	842	Articles d'habillement en matières textiles pour femmes	70,3	0,0
1,0	0,0	843	Articles d'habillement, en bonneterie pour hommes	100,2	0,0
0,8	0,0	844	Articles d'habillement, en bonneterie pour femmes	60,2	0,0
1,0	0,0	845	Vêtements en matières textiles, n.d.a.	913,0	0,2
-	-	846	Accessoires du vêtement en matières textiles	143,1	0,0
-	-	848	Vêtements et accessoires en matières non textiles	549,0	0,1
-	-	851	Chaussures	1 835,6	0,4
-	-	871	Appareils et instruments d'optique, n.d.a.	2,2	0,0
-	-	872	Appareils, n.d.a. pour médecine, art dentaire, etc.	2 071,0	0,5
-	-	873	Compteurs et instruments de mesure, n.d.a.	252,2	0,1
-	-	874	Appareils et instruments de mesure, contrôle, n.d.a.	1 681,7	0,4
-	-	881	Appareils et équipement photographiques, n.d.a.	32,6	0,0
-	-	882	Fournitures cinématographiques et photographiques	23,9	0,0
-	-	883	Films cinématographiques, impressionnés, développés	-	-
-	-	884	Éléments d'optique et articles de lunetterie, n.d.a.	64,6	0,0
-	-	885	Horlogerie	34,9	0,0
-	-	891	Armes et munitions	-	-
-	-	892	Imprimés	7 939,7	1,8
22,0	0,0	893	Ouvrages, n.d.a., en matières plastiques	4 506,3	1,0
-	-	894	Jouets, jeux et articles pour sports et divertissements	765,6	0,2
0,0	0,0	895	Articles de papeterie, fournitures de bureau, n.d.a.	629,5	0,1
-	-	896	Objets d'art, de collection et d'antiquité	31,7	0,0
-	-	897	Articles de bijouterie et d'orfèvrerie, n.d.a.	78,2	0,0
3,8	0,0	898	Instruments de musique; disques, bandes et similaires	782,7	0,2
3,2	0,0	899	Autres articles manufacturés divers	965,7	0,2
-	-	911	Colis postaux non classés par catégorie	-	-
-	-	931	Opérations spéciales et articles spéciaux non classés par catégorie	7,4	0,0
-	-	961	Monnaies n'ayant pas cours légal	-	-
11 053,6	17,5	971	Or, à usage non monétaire	-	-

# Equipe de rédaction

## Coordination Générale

**Commissaire Général de l'OBR**  
Hon. Audace Niyonzima

## Coordination Technique

**Directrice de la Planification Stratégique  
et Etudes**

Martine Nibasumba

**Chef de Service Statistique**  
Damas Bakuranimana

## Equipe d'Analyse et de Rédaction

Yvette Uwimana  
Venuste Nsaberugira

## Chargée de Design

Edine Nsabimana

